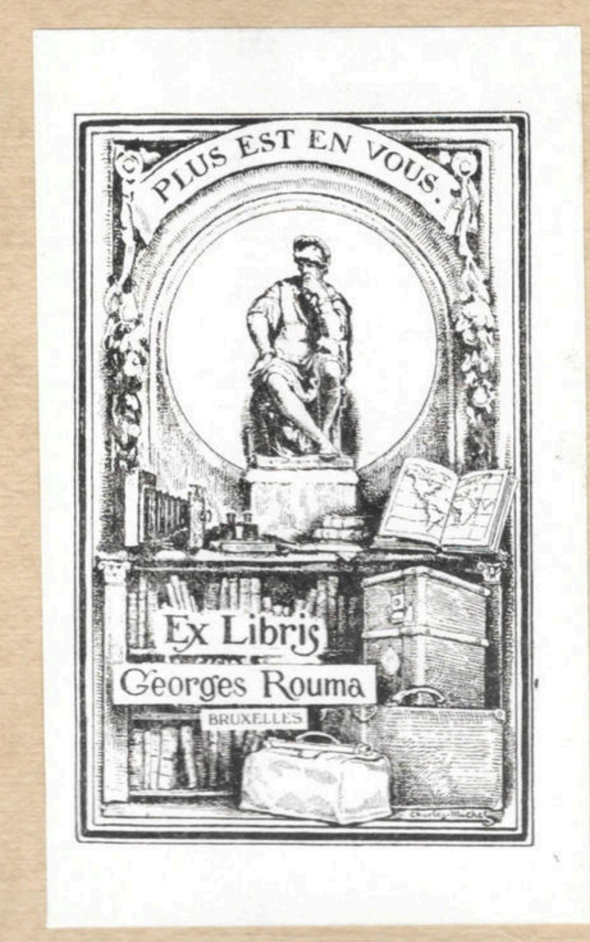
NORD

QUATRIÈME CAHIER
NOVEMBRE 1930

L'Affaire Verlaine-Rimbaud

René HENRIQUEZ
41, Rue de Loxum, 41
BRUXELLES


PLUS EST EN VOUS.
Ex Libris
Georges Rouma
BRUXELLES

NORD

CAHIERS LITTÉRAIRES TRIMESTRIELS

QUATRIÈME CAHIER

NOVEMBRE 1930

RÉDACTION : GASTON PULINGS, 10, avenue
des Taillis, WATERMAEL (BRUXELLES)
ADMINISTRATION : GEORGES DOPAGNE, FILS,
19, RUE DE L'HARMONIE, VERVIERS.
COMPTE CHÈQUES POSTAUX n° 276.761
DÉPÔTS ; RENÉ HENRIQUEZ,
41, RUE DE LOXUM, A BRUXELLES
JOSÉ CORTI, 6, RUE DE CLICHY, PARIS

SOMMAIRE :

Il a été tiré de ce cahier 1250 exemplaires dont 1100 sur vélin, numérotés de 1 à 1100, cent sur Hollande Van Gelder, numérotés de 1101 à 1200 et cinquante exemplaires destinés à la presse et marqués S. P.

Nº 1124

L'AFFAIRE VERLAINE[1]

Les Belges l'ont soigneusement ramassé
et placé dans une prison en briques.
PAUL CLAUDEL.

Paul Verlaine arriva de Londres à Bruxelles, le 4 juillet 1873. Dégrisé du ganymède intraitable qu'il nourrissait aux dépens de sa mère depuis tant de mois, conscient par éclairs de sa propre ignominie et de son irréparable désastre, après une suprême algarade où le couple s'était prodigalement jeté à la tête les coutumières gentillesses de la langue verte, il avait fui soudain, la veille, leur galetas de Great College street et, laissant tout, hardes, bouquins, manuscrits, avait couru s'embarquer. De la rive, Rimbaud, planté là sans un penny, l'avait en vain rappelé.

Présentée sous des jours bien divers par les champions de chaque partie, l'histoire de cette liaison néfaste est connue. Sur l'avis d'un copain frotté de littérature, l'extraordinaire adolescent qui venait d'écrire le *Bateau ivre* en avait de Charleville, en septembre 1871, adressé la copie au poète des *Fêtes galantes*. " Chère grande âme ! " s'écria celui-ci, émerveillé comme juste, et dare dare il lui manda qu'il l'attendait et le désirait à Paris. Bientôt l'inquiétant prodige se trouve, à Mont-

---

(1) Je dois aux bonnes grâces de M. Paul-Emile Janson, ministre de la Justice et fort ami des lettres, à qui j'en exprime toute ma gratitude, d'avoir pu prendre à l'aise connaissance de la procédure répressive suivie à Bruxelles, en 1873, contre le poète de la *Mauvaise Chanson*, titre qui faillit être celui des *Romances sans paroles*. Ce dossier mal édifiant, mais précieux pour la biographie verlainienne et rimbaldienne, vient d'être confié par M. Paul-Emile Janson à la Bibliothèque royale, section des manuscrits, où il reposera désormais.
M. D.

martre, l'hôte de Verlaine, chez ses beaux-parents. Milieu bourgeois, naguère notarial et normand. Ces Mauté, gens civils et rassis, soucieux de la bienséance et du bon ton, il les effare d'emblée par son humeur hérissée, le sans-gêne méprisant de ses manières, le cynisme de ses propos. Après de multiples stations dans les cafés du quartier latin, Verlaine et lui rentraient ivres, chaque nuit. La jeune femme touchait au terme d'une grossesse agitée d'incessantes et cruelles émotions. Elle avait cru surprendre, avec alarme, entre l'époux si faible et ce troublant étranger, les signes non équivoques d'une intimité suspecte. Bref, on fut aise, rue Nicolet, de se débarrasser de lui. Verlaine se vit obligé par les siens de l'inviter à chercher gîte ailleurs.

Ah ! combien lointaine, au bout d'une rapide année, combien morte déjà, la bonne chanson des fiançailles ! Il y a eu la guerre, la crapuleuse Commune, et l'absinthe derechef, et le reste. Le bonheur a passé; le foyer n'est que cendres. Les hoquets ignobles de l'ivrogne, ses vociférations furieuses étouffèrent l'épithalame. N'écoutez pas : c'est un bruit de gifles. " Ç'allait, parbleu ! ne plus finir ", racontent les *Confessions*. Dès avant l'orgie rouge, la vie à deux était devenue " une espèce d'enfer intermittent "; tout y " alla cahin-caha " jusqu'à l'arrivée du mauvais génie, d'Arthur Rimbaud.

Son départ n'y changea rien : la catastrophe domestique va se précipiter. Ecarté du toit de Verlaine, il ne cessera point d'habiter sa pensée. Il reste à Paris. Vide de pécune, l'imberbe ennemi des lois — il a dix-sept ans tout juste, l'âge de Mathilde Mauté, et porte sur un corps presque athlétique un pur visage " d'ange en exil ", selon l'un, une pâle face de souteneur, suivant tel autre — bat le pavé de la capitale. Mange-t-il ? Dort-il ? Des pâtées de hasard, la promiscuité de misérables asiles de nuit où l'assaille en masses profondes la vermine. Il est exténué de fatigue et de faim, le jour où Verlaine,

l'ayant rencontré dans quel piteux équipage, obtient pour lui du bon Théodore de Banville une chambre et un lit. Ce poète qui inventera le phonographe, Charles Cros, l'héberge ensuite dans son laboratoire d'où Rimbaud émigre chez le musicien Cabaner, fleuriste maniaque dont les fleurs s'épanouissent dans des souliers. On l'installe enfin dans une mansarde de la rue Campagne-Première (1), avec un mobilier des plus succincts et une rente quotidienne de trois francs, assurée par ses patrons de lettres, sans que cet orgueilleux garçon, taillé en force et si jaloux de son indépendance, paraisse le moins du monde offusqué d'être aux crochets d'autrui (2). Il y loge de janvier à mars.

Pendant toute cette période, Verlaine, de plus en plus ébloui et subjugué, narguant le dépit soupçonneux qui s'échauffe à son foyer, s'attache obstinément aux pas de l'adolescent. Il l'exhibe dans les cafés où hante la gent lyrique, lui ouvre les cénacles, le mène au dîner mensuel des *Vilains Bonshommes* qui joint à des artistes comme Bracquemond, Régamey, Forain, les Parnassiens à mi-côte de la célébrité; il le présente même, sur les sommets de l'Olympe, à Jupiter Hugo. Grisé d'alcool et de haschich, le scandaleux phénomène se signale délibérément, presque partout, par des incartades, des incongruités ou des violences qui le rendent indésirable et que son cornac s'ingénie à excuser : ainsi, chez les *Vilains Bonshommes*, comme on le régalait sans penser à mal d'une tranche indigeste de Jean Aicard, il manque dans sa fureur d'embrocher un des convives, le photographe Etienne Carjat, qui s'était permis de goûter ce mets. C'est grâce à Verlaine que Fantin-Latour l'assit à ses côtés, dans le fameux *Coin de*

---

(1) C'est à propos de cette chambre que fut écrit l'inquiétant sonnet de *Jadis et Naguère* : « Le Poète et la Muse ».

(2) Le 13 mai 1871, déjà, il écrivait à son ancien professeur Izambard : « Je me fais cyniquement entretenir. »

table d'où s'écarta prudemment Albert Mérat. Ce couple faisait jaser (1).

Au logis, cependant, tout allait de mal en pis. Le ménage secoué par des tempêtes quotidiennes se désagrégeait. Le 14 janvier, Verlaine déserte une première fois et retourne rue Lécluse, chez sa mère, à qui son Paul en a fait voir de grises déjà, mais qui gardera jusqu'au bout, pour cet enfant gâté, d'inépuisables trésors d'indulgence, tandis que sa jeune femme, fatiguée encore de ses couches et saturée de déboires, va se reposer à Périgueux et entame, pour sévices et injures graves, une action en séparation de corps. Mais, Rimbaud parti (2), l'on négocie et l'on convient d'une reprise de la vie commune.

Quand Rimbaud retourna-t-il à Charleville ? Ce ne fut pas en avril, comme le croient notamment MM. Martino, dans son *Verlaine*, et Carré, dans la *Vie aventureuse de Jean-Arthur Rimbaud*, mais en mars, puisqu'il appert d'une lettre de Verlaine à son ami, datée du 2 avril et qu'on va lire, qu'à ce jour ils avaient déjà correspondu. Le départ dut être assez brusque : Rimbaud s'est, en effet, déchargé sur ses camarades de tout l'embarras de son déménagement, et l'on voit Verlaine affriandé par une estampe libertine, à la guise sans doute des *Femmes damnées* de Baudelaire et des sonnets lesbiens du licencié de Ségovie, Pablo de Hernanez, dont l'ange dépravé avait orné les murs de sa mansarde. Leur commerce trop assidu, trop intime, étant surveillé dans leurs

---

(1) Verlaine fait allusion dans sa lettre du 2 avril, qu'on lira plus loin, à ces deux incidents.

Le poète d'*A Mi-Côte*, Léon Valade, écrivait à Emile Blémont, le 2 octobre 1871, à propos de Rimbaud, rencontré aux *Vilains Bonshommes* : « Ce môme dont l'imagination, pleine de puissances et de corruptions inouïes, a fasciné ou terrifié tous nos amis. » (Voir Marcel Coulon : *La Vie de Rimbaud et de son œuvre*.)

(2) M. Ernest Delahaye croit que Rimbaud partit en mars, parce qu'il avait appris « ce que l'on dit à Montmartre ». Il s'éloigne de Paris « où il est une cause de mal ». (Voir *Verlaine* par E. Delahaye.)

entours et vu d'un mauvais œil, Verlaine adressera missives et secours d'argent chez un compère, Charles Bretagne, tandis que Rimbaud confiera au facteur ses " lettres martyriques ", mais recourra, pour ses tendres épanchements, soit à la poste restante, soit à la connivence du même Bretagne (1).

Elles rassurent mal, évidemment, ces manigances. Et, dans la guerre domestique attisée par ses folies, quelle pitié de l'entendre, cet homme à jamais puéril, implorer la tendresse et la force d'un enfant qui le subjugue et lui promettre, en style poissard, de se montrer plus grand garçon ! Mais cette faiblesse, cette mollesse incurables, et les stériles bons propos, c'est tout Verlaine.

Quelle est l'*Ariette oubliée* dont remercie sa lettre du 2 avril ? La dirait-il charmante, si elle était de lui ? Et l'une au moins de celles qu'il data de " mai-juin 1872 ", dans ses *Romances sans paroles*, y serait-elle postdatée ? Ne s'agirait-il pas, ici, d'un poème perdu de Rimbaud ?

Lisons :

Paris, le 2 *avril* 1872 (2).

Du café de la Closerie des Lilas.

Bon ami,

*C'est charmant, l'*Ariette oubliée, *paroles et musique ! Je me le suis fait déchiffrer et chanter ! Merci de ce délicat envoi ! Quant aux envois dont tu me parles, fais-les* par la poste, *toujours à Batignolles, rue Lécluze. Auparavant informe-toi du prix de port et, si les sommes te manquent, préviens-moi et je te les enverrai par*

(1) Voir, sur Bretagne, VERLAINE : *Œuvres posthumes,* t. II; MARCEL COULON : *Au cœur de Verlaine et de Rimbaud;* PATERNE BERRICHON : *Jean-Arthur Rimbaud.*

(2) Lettre saisie par le juge d'instruction, le 12 juillet 1873, dans le portefeuille d'Arthur Rimbaud.

timbres ou mandats (à Bretagne). Je m'occuperai très activement du bazardage et ferai de l'argent — envoi à toi ou gardage pour toi à notre revoir — ce que tu voudras m'indiquer.

Et merci pour ta bonne lettre. Le petit garçon ! ! *accepte la juste fessée, l'*ami des crapauds *retire tout, — et n'ayant jamais abandonné ton martyre, y pense, si possible, avec plus de* ferveur *et de joie encore, sais-tu bien, Rimbe.*

C'est ça, aime-moi, protège, et donne confiance. Etre très faible, j'ai très besoin de bontés. Et de même que je ne t'emmiellerai plus avec mes petites garçonnades, aussi n'em... je plus notre vénéré Prêtre de tout ça — et promets-lui pour bientissimot une vraie lettre avec dessins et autres belles goguenettes.

Tu as dû depuis longtemps recevoir ma lettre sur pelure rose, et probablement m'y répondre. Demain j'irai à ma poste restante *habituelle chercher ta missive probable et y répondrai. Mais quand diable commencerons-nous ce* chemin de croix, *hein ?*

Gavroche et moi nous sommes occupés aujourd'hui de ton déménagement. Tes frusques, gravures et moindres meubles sont en sécurité; en outre tu es locataire rue Campe (1) *jusqu'au* 3. *Je me suis réservé — jusqu'à ton retour —* 2 *gougnottes à la sanguine que je destine à remplacer dans son cadre noir le* Camaïeu *du Docteur. Enfin on s'occupe de toi, on te désire ! A bientôt, — pour nous — soit ici, soit ailleurs.*

Et l'on est tout tien, *P. V.*

Toujours même adresse,

M... à Mérat-Chanal-Perin-Guérin ! et Laure ! (2) *Feu Carjat t'accolle !*

Parle-moi de Favart, en effet. Gavroche va t'écrire ex imo.

Suit une lettre sans date, trouvée comme la première et la troisième dans le portefeuille de Rimbaud et saisie par le

(1) Rue Campagne-Première.
(2) M[lle] Laure Lepelletier, sœur d'Edmond.

juge d'instruction de Bruxelles, à l'hôpital Saint-Jean, le surlendemain du fameux coup de revolver. Rimbaud, qui s'ennuyait déjà dans sa solitude ardennaise, avait hâte de retourner à Paris ou, tout au moins, de revoir son ami. Or, un raccommodement se tente entre les époux; il importe que la présence intempestive de Rimbaud ne puisse tout gâter. Verlaine lui prêche en termes orduriers la patience et, comme l'absent paraît craindre un lâchage, il proteste de sa fidélité.

La " prière " qu'il admire et les prières nouvelles qu'il réclame, on ne les trouve pas, sous ce titre, dans l'œuvre de Rimbaud. Peut-être s'agit-il de morceaux en vers ou en prose des *Illuminations*, que celui-ci prépare en ce moment. Mais en est-il un seul qui prie ? (1)

Voici :

Rimbaud (2),

Merci pour ta lettre, et hosannah *pour ta* " prière ". Certes nous nous reverrons ! *Quand ? — Attendre un peu ! Nécessités dures ! Opportunités roides ! — Soit ! Et m... pour les unes comme m... pour les autres. Et comme m... pour moi ! et pour toi !*

Mais, m'envoyer tes vers " mauvais " (! ! ! !) *tes prières* (! ! !), *enfin m'être sempiternellement communicatif, en attendant mieux après mon* ménage retapé. — *Et m'écrire*, vite — par *Bretagne — soit de Charleville, soit de Nancy*, Meurthe. M. Auguste Bretagne, *rue Mervinelle, n° 11 onze. — Et ne jamais te croire lâché par moi ! — remember ! memento !*

Ton P. V.

Et m'écrire bientôt ! Et m'envoyer tes vers anciens et tes prières nouvelles. N'est-ce pas, Rimbaud?

---

(1) Il y a pourtant *Bonne pensée du matin*, datée de mai 1872, et qui invoque Vénus.

(2) Lettre saisie comme la précédente, le 12 juillet 1873.

La troisième lettre, non datée elle aussi, précède d'une semaine au plus le retour de Rimbaud. Son départ placé dans la seconde quinzaine de mars, ses " trois mois d'Ardenne " n'ont pu cesser avant juin. Entre les époux, le replâtrage a eu lieu, mais avec quelle bonne foi chez Verlaine, qui s'apprête à berner sa femme de plus belle, avec son ami, par toutes sortes d' " hypocrisies " et de " cynismes " dont ils se divertissent déjà !

Le peintre Forain remplace à présent la poste restante, et " Gavroche ", c'est lui.

Cher Rimbaud bien gentil (1), *je t'accuse réception du crédit sollicité et accordé avec mille grâces, et* (*je suis follement heureux d'en être presque sûr*) sans remise *cette fois. Donc à samedi, vers* 7 *heures toujours, n'est-ce pas ? — D'ailleurs avoir marge et moi envoyer sous en temps opportun.*

En attendant, toutes lettres martyriques chez ma mère, toutes lettres touchant les revoir, prudences, etc., chez M. L. Forain, 17, quai d'Anjou, Hôtel Lauzun, Paris, pour M. P. Verlaine.

Demain j'espère pouvoir te dire qu'enfin j'ai l'emploi (*secrétaire d'assurances*).

Pas vu Gavroche hier, bien que rendez-vous. Je t'écris ceci au Cluny (3 *heures*), *en l'attendant. Nous manigançons contre quelqu'un que tu sauras de* badines vingînces. *Dès ton retour, pour peu que ça puisse t'arranger, auront lieu des choses* tigresques ! *Il s'agit d'un monsieur qui n'a pas été sans influence dans tes trois mois d'Ardenne et mes six mois de m... Tu verras, quoi !*

Chez Gavroche écris-moi et me renseigne sur mes devoirs, la vie que tu entends que nous menions, les joies, affres, hypocrisies, cynismes, qu'il va falloir ! moi tout tien, tout toi — le savoir ! — Ceci chez Gavroche.

---

(1) Lettre saisie, le 12 juillet, comme les deux précédentes.

Chez ma mère tes lettres martyriques, *sans allusion aucune à aucun revoir.*

Dernière recommandation : dès ton retour, m'empoigner de suite, de façon à ce qu'aucun secouïsme — et tu le pourras si bien !

Prudences !

Faire en sorte, au moins quelque temps, d'être moins terrible d'aspect qu'avant : linge, cirage, peignage, petites mines : *ceci nécessaire si tu entres dans projets tigresques; moi d'ailleurs lingère, brosseur, etc.* (*si tu veux*).

(*Lesquels projets d'ailleurs, toi y entrant,* nous *seront utiles, parce que* "quelqu'un de très grand à Madrid ,, y intéressée, *d'où* security very good !

Maintenant, salut revoir joie attente de lettres, attente de toi, — moi avoir deux fois cette nuit rêvé : Toi martyriseur d'enfant — Toi tout goldez (*). *Drôle, n'est-ce pas, Rimbe !*

Avant de fermer ceci j'attends Gavroche. Viendra-t-il — ou lâcherait-il ? (*à dans quelques minutes !*)

4 *heures après-midi.*

Gavroche venu, repar' d'hon gîtes sûrs. Il t'écrira.

Ton vieux,

P. V.

M'écrire tout le temps de tes Ardennes — t'écrire tout celui de ma m...

Pourquoi pas m... à H. Regnault ?

(*) *en anglais* doré, *j'oubliais que tu ignorais cette langue autant que moi.*

Rimbaud revient donc à Paris, qui bientôt, une fois de plus, le " dégoûte ". Un mois après, le 7 juillet, il annonce à Verlaine, dans la rue, sa résolution de partir incontinent pour la Belgique, le presse de l'y accompagner et, docilement, sans balancer ni dire gare, laissant à ses angoisses une jeune

femme souffrante et " l'enfant unique ", Verlaine suit le tentateur. Ils gagnent Charleville, franchissent en carriole la frontière belge, se dirigent à pied, par Walcourt et Charleroi, vers Bruxelles : on sait quelles fines aquarelles, d'un impressionnisme tout neuf, illustrent dans les *Romances sans paroles* les étapes de ce voyage.

Cependant l'épouse offensée, celle dont le poète accusa tant la froideur, n'abdique pas encore. Elle retrouve la trace du fugitif, lui écrit, obtient de le voir et, le 21 juillet, accourt à Bruxelles avec Mme Mauté. Elle le rencontre à l'hôtel où il est descendu, s'arme pour la défense de leur foyer de tout ce qui peut convaincre une raison droite et toucher un cœur tendre, offre au prodigue tous les pardons, supplie tant qu'elle triomphe à la fin de ses refus et le décide à rentrer avec elle à Paris. On gagne la gare, on monte dans le train; à la frontière, on descend. " Après la visite de la douane — raconte Mme Verlaine dans ses *Mémoires* inédits — Verlaine disparut et il nous fut impossible de le retrouver. Le train allait partir et nous dûmes nous décider à monter sans lui. Au moment où l'on fermait les portières, nous l'aperçûmes enfin sur le quai. " Montez vite ! " lui cria ma mère. — " Non, je reste ! " répondit-il en enfonçant d'un coup de poing son chapeau sur sa tête. Je ne l'ai jamais revu " (1).

Et, non content de cet adieu, Verlaine adressait à sa femme, de la frontière même, ce prodigieux poulet, non recueilli dans ses *Invectives :*

" Misérable fée carotte, princesse souris, punaise qu'attendent les deux doigts et le pot, vous m'avez fait tout, vous avez peut-être tué le cœur de mon ami ! Je rejoins Rimbaud, s'il veut encore de moi après cette trahison que vous m'avez fait faire " (2).

---

(1) Voir Marcel Coulon : *Au cœur de Verlaine et de Rimbaud.*
(2) Id.

Cela, c'est de l'irréparable. Qu'auraient-ils à se dire de plus ? Entre elle et lui, ce geste cynique, ces ignobles paroles consomment la rupture : Verlaine a choisi. L'épouse ulcérée s'éloigne pour jamais : il ne l'écouta point, elle ne l'entendra plus. L'amas de ses griefs, elle va le porter devant les tribunaux, à l'appui d'une demande en séparation de corps. Et pourrait-on ne pas rappeler, ici, cette confession terrible de la " vierge folle " qui, dans *Une Saison en Enfer*, exprime si manifestement Verlaine ? " Je suis perdue. Je suis soûle. Je suis impure... Je suis esclave de l'époux infernal... Lui était presque un enfant... Ses délicatesses mystérieuses m'avaient séduite. J'ai oublié tout mon devoir humain pour le suivre. Quelle vie !... Je vais où il va, il le faut... Le démon ! C'est un démon, vous savez, ce n'est pas *un homme*... Je l'écoute faisant de l'infamie une gloire... Je le suivais, il le faut !... Hélas ! je dépendais bien de lui. " (1)

Après quelques semaines de pérégrinations et de beuveries, les deux compagnons, embarqués pour Douvres, arrivèrent le 10 septembre à Londres, où l'un des premiers soins de Verlaine, messin de naissance, fut d'opter au consulat général de France pour la nationalité française : l'acte d'option, saisi l'année suivante par le juge bruxellois, n'a point quitté le dossier correctionnel. Non sans " wagonner et paquebotter intensément ", ils passèrent à Londres trois mois, explorant l'énorme " ville de la Bible " dans tous ses recoins au gré de leur fantaisie, hantant surtout les réfugiés de la Commune, et s'abreuvant sans mesure d'ale et de gin, de stout et de whisky (2). Ils habitaient une chambre garnie dans un

---

(1) ARTHUR RIMBAUD : *Une Saison en Enfer*, « Délires », I.

(2) « Mon premier séjour à Londres fut d'un genre plutôt frivole, pour ne pas me servir d'une expression plus forte », « of rather frivolious nature ». VERLAINE : *Notes on England*, dans *Fortnightly Review*, juillet 1894. Voir, dans la *Revue de Paris*, octobre à décembre 1928, l'article de M. JEAN AUBRY : *Paul Verlaine et l'Angleterre*.

immeuble de Howland Street dont la façade, ô vertueuse Albion ! s'orne aujourd'hui d'une plaque commémorative, inaugurée par le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de la République : c'est là que furent achevées les *Romances sans paroles* et les *Illuminations*. Le gain du ménage — " drôle de ménage ", dit Rimbaud — étant des plus maigres et l'aîné payant tout, l'unique escarcelle eut tôt fait de se vider et la famine fût venue, sans la secourable Mme Verlaine mère, qui n'abandonne jamais l'enfant gâté.

Mais il a dans sa bohème londonienne d'autres soucis. Tandis qu'encouragé par l'optimisme maternel, il se berce du chimérique espoir d'un raccommodement et multiplie de loin les appels à sa femme, — car l'abandonné, c'est lui ! — il n'ignore point qu'à Paris elle vient de prendre à son encontre l'offensive judiciaire et qu'elle articule à sa charge des faits infamants. Sa correspondance très active avec Edmond Lepelletier retentit, à ce moment, de protestations véhémentes : " abominables calomnies, immonde accusation, dégoûtant opprobre ", simple chantage au demeurant, " à l'effet d'obtenir une pension plus grosse ". Il pourrait sans doute, afin de conjurer l'orage, se séparer de son compagnon, et Dieu sait si deux pauvres mères, la sienne et celle de Rimbaud, en seraient ravies; mais, quoi ! ne serait-ce pas l'aveu ? Il se refuse fièrement à " caner ". Il affecte au surplus de ne rien redouter d'un procès plus ridicule encore qu'odieux : quelle preuve apporte-t-on ? Même il se demande, le bon apôtre, si, payant d'audace, il ne sollicitera pas une expertise médicale qui le blanchirait sans réplique : on verra tout à l'heure où l'eût conduit cette rodomontade. Pourtant, en plaideur prudent, il charge son confident parisien de réclamer en son nom quelques objets personnels qu'en partant il a laissés rue Nicolet et, parmi lesquels, " une douzaine de lettres " de Rimbaud " contenant des vers et des poèmes en prose ".

Elles ne furent pas rendues au messager. Y eût-on trouvé le manuscrit de la fameuse *Chasse spirituelle*, dont les fidèles de Rimbaud pleurent encore la perte ? Peut-être. Mais cette correspondance, ne serait-ce pas celle précisément qui, produite au procès, édifiera le tribunal sur les " relations infâmes " (1) de Verlaine ?

Rimbaud se raidit, lui aussi. Que les pires propos courent à son sujet, ce n'est pas d'hier qu'il en eut vent; aussi bien, puisqu'il fait profession d'impudeur, cette boue ne saurait l'effrayer. Vainement, instruite par les officieux anonymes qui ne manquent jamais en pareil cas, Mme Rimbaud s'alarme et l'engage au retour; il résiste avec Verlaine à ces sages avis. Pourtant, le jour que l'accusation chuchotée dans les cénacles s'affirme brusquement dans un acte de procédure et que le scandale, éclatant en plein prétoire, va se vêtir d'authenticité, l'adolescent renonce à jouer l'indifférence. Il juge bon d'en informer sa mère, qui redouble comme juste ses instances. Il y cède cette fois, et le voilà, en décembre, parti pour Charleville. " Tout seul ", écrit Verlaine à Lepelletier, le 26. " R. (que tu ne connais pas, et que je suis seul à connaître) n'est plus là. Vide affreux. Le reste m'est égal, c'est des canailles. " Le reste, entendez le procès de Paris; des canailles, reconnaissez la plaideuse et les parents Mauté. Ah ! qu'en termes galants...

Rimbaud reviendra cependant à Londres pour quelques jours, en janvier, au chevet de Verlaine malade et qui le réclame, avec l'agrément et même aux frais de sa mère, selon Paterne Berrichon, mari d'Isabelle Rimbaud et champion de la famille; à ceux de Mme Verlaine, si l'on croit M. Ernest Delahaye, biographe au miel de nos héros : entre ces deux versions le choix du moraliste balance; celui de l'humoriste

(1) Voir, dans l'ouvrage cité de M. Marcel Coulon, le texte complet du jugement du 24 avril 1874.

aussi. Dès qu'un mieux survient, l'ami cède la place à la mère accourue de Paris et dont la présence apporte à son fils, qui s'en félicite, un renfort de *respectability* singulièrement opportun. Elle ne désespère pas encore, l'excellente femme, du ménage en liquidation; elle s'efforce d'insuffler son espoir au convalescent et ne s'en va point sans l'avoir exhorté à rentrer seul en France.

Artésienne, de bonne souche et de fortune encore aisée, la veuve du capitaine Verlaine, née Elisa Dehée, avait à cette époque franchi la soixantaine. Sa vie semée de mainte épreuve la montrait digne de respect. Edmond Lepelletier nous laisse d'elle un vivant portrait. C'était, écrit-il, " une femme d'assez haute taille, maigre, droite, élancée, au maintien digne, d'allure froide et calme. Elle était toujours vêtue de noir, même du vivant de son mari. Elle était pieuse, économe, très respectable sous tous les rapports. Elle avait conservé dans la vie de Paris ses manières de provinciale et de femme d'officier. Elle affectait un air cérémonieux dans les relations ordinaires, même les plus simples. On lui trouvait l'air très " comme il faut " dans le quartier des Batignolles... Elle adorait son Paul, le gâtait et lui pardonnait tout. " (1)

On éprouve en vérité quelque gêne à la rencontrer ici, cette bourgeoise irréprochable, mêlée par sa faiblesse de maman trop tendre à une laide histoire qui devait la choquer au vif, jetée, si loin de son droit chemin familier, dans des sentiers bourbeux où elle ne se reconnaissait plus.

Au début d'avril, Verlaine remis sur pied quittait à son tour l'Angleterre (2) pour affermir sa guérison au pays de

---

(1) Germain Nouveau déposa sur la tombe de Mme Verlaine un charmant sonnet qui l'évoque un peu différente, toute gaie et vive.

(2) C'est le 4 avril qu'à bord de la *Comtesse de Flandre,* il écrit *Beams,* la dernière « aquarelle » de *Romances sans paroles.*

son père, dans nos salubres et pittoresques Ardennes où se blottissent, parmi " des bois sans nombre ",

Les villages de pierre ardoisière aux toits bleus.

L'un d'eux, à Jehonville, le connaissait depuis maintes vacances et l'accueillit avec joie, celui de Mme Julie Evrard-Verlaine, sa tante. Sa mère allait l'y rejoindre (1).

Cette cure d'air familial et sylvestre le rapprochait trop, par malheur, de son " démon ". Rimbaud pour lors s'ennuyait atrocement aux champs, dans la propriété que sa mère possédait aux environs de Vouziers, à Roche, dans une région voisine de celle où Verlaine tentera plus tard un si fantaisiste et ruineux apprentissage de la culture. " Je suis abominablement gêné. Pas un livre. Pas un cabaret à portée de moi, pas un incident dans la rue. Quelle horreur que cette campagne française ! " Ainsi pestait-il au fond de ce " triste trou ". Il avait commencé *Une Saison en Enfer* et y travaillait avec fièvre, tout en méditant une évasion nouvelle déjà résolue : " Je ne sais comment en sortir : j'en sortirai pourtant ". C'est en mai qu'il s'épanche ainsi, dans une lettre à Ernest Delahaye : avant la fin du mois la fugue sera faite.

A peine arrivé à Jehonville, Verlaine cherche à le revoir. Ses démêlés conjugaux étaient loin de s'apaiser; sa femme, qu'il s'obstinait à harceler de remontrances, de protestations, de rappels, lui signifiait sèchement qu'il eût à la laisser tranquille. A Bouillon, où il va parfois dîner à l'auberge et lire des journaux, il retrouve Rimbaud venu de Charleville avec Delahaye, qui apporte des livres (2). Rimbaud ayant

---

(1) M. Thomas Braun, fervent Ardennais, a publié dans les *Marches de l'Est*, en 1909, la lettre du 18 avril 1873, où Mme Verlaine s'annonce à sa belle-sœur et lui recommande son fils.

(2) Ernest Delahaye : *Verlaine.*

manqué au rendez-vous du 18 mai, Verlaine, avant de repartir, lui écrit à Roche :

Boglione, le dimanche 18 (1).

Cher ami, merci de ta leçon sévère mais juste d'anglais. Tu sais, je " dors ". C'est par somnambulisme, ces thine, *ces* ours, *ces* theirs; *c'est par engourdissement produit par l'ennui, ce choix de sales verbes auxiliaires,* to do, to have, *au lieu d'analogues mieux expressifs. Par exemple je défendrai mon* how *initial. Le vers est : " Mais qu'est-ce qu'ils ont donc à dire que c'est laid ". Je ne trouve encore que* How ! *(qui d'ailleurs a rang d'exclamation étonnée) pour rendre ça. Laid me semble rendu assez bien par* foul. *De plus, comment traduire :* Ne ruissellent-ils pas de tendresse et de lait ? *sinon par Do not stream by fire and milk. Au moins me semble-t-il, après ample contrition de mes salopines de vieux C... au bois dormant (De la trichine n'aurait pas trouvé celle-là !)*

Arrivé ici à midi, pluie battante, de pied. Trouvé nul Deléclanche. Vais repartir par la malle. Ai diné avec Français de Sedan et un grand potache du collège de Charleville. Sombre feste ! Pourtant Badingue traîne dans le caca, ce qui est un régal en ce pays charognardisant.

Frérot, j'ai bien des choses à te dire, mais voici qu'il est 2 heures et la malle va chalter. Demain peut-être je t'écrirai tous les projets que j'ai, littéraires et autres. Tu seras content de ta vieille truie (battu, Delamorue !)

Pour l'instant je t'embrasse bien et compte sur une bien prochaine entrevue, dont tu me donnes l'espoir pour cette semaine. Dès que tu me feras signe, j'y serai.

Mon frère (brother, — plainly) *j'espère bien. Ça va bien. Tu seras content.*

A bientôt, n'est-ce pas ? Ecris vite. Envoie esplanade. *Tu*

---

(1) Lettre saisie, le 12 juillet, comme les trois précédentes.

auras bientôt tes fragments. Je suis ton old c... (1) *ever open ou opened, je n'ai pas là mes verbes irréguliers.*

Reçu lettre de Lepelletier (*affaires*), *il se charge des romances, Claye et Lechevalier* (2). *Demain je lui enverrai Maringer.*

Et te les resserre derechef.

P. V.

Pardon de cette stupide et orde lettre. Un peu soûl. Puis j'écris avec une plume sans bec en fumant une pipe barrée (3).

Les projets littéraires que Verlaine caresse à Jehonville, sa correspondance avec Edmond Lepelletier, la lettre du 16 mai notamment, nous les découvre; mais les " autres ", dont Rimbaud se réjouira bientôt, quels étaient-ils ? Notons que, le lendemain même, 19 mai, Verlaine entretient Lepelletier des *Romances sans paroles*, pour qui ce dernier cherche vainement un éditeur, et qu'au mépris du scandale le poète entend dédier à Rimbaud : " Je tiens beaucoup à la dédicace à R., d'abord comme protestation, puis parce que ces vers ont été faits, lui étant là et m'ayant poussé beaucoup à les faire; surtout comme témoignage de reconnaissance pour le dévouement et l'affection qu'il m'a témoignés toujours et particulièrement quand j'ai failli mourir ". Il ajoute : " Je compte retourner à Londres *dans huit jours* ". Puis, au même encore, le 23 mai : " Je pars demain pour Bouillon, et de là pour Liége, et de Liége pour Anvers, et d'Anvers pour *Leundeunne* ". Rien de Rimbaud.

---

(1) Sur le mot obscène que j'omets ici, voir la lettre XXXIII à Edmond Lepelletier. *Correspondance* de PAUL VERLAINE, t. I., pp. 48 et suivantes.

(2) Imprimeurs et éditeurs parisiens. Lechevallier refusa d'éditer les *Romances sans paroles*.

(3) Cette missive s'illustre à la mode verlainienne de plusieurs dessins à la plume assez farces. Trois représentent Verlaine lui-même en posture bouffonne. Le dernier nous le montre devant la table de café, garnie de deux verres à liqueur et d'un encrier, sur laquelle il écrit à Rimbaud. Il a saisi des deux mains son porte-plume, s'est levé brusquement de sa chaise qui se renverse, et s'escrime de toutes ses forces sur son papier. Sa pipe a le fourneau renversé.

Or, le 24 mai, Verlaine et Rimbaud se retrouvaient à Bouillon, fêtaient leur réunion par d'excessives libations et " derechef assortis " — ainsi s'exprime Lepelletier — repartaient ensemble par cet itinéraire pour Londres (1), où ils débarquèrent le 27. Verlaine donne aussitôt son adresse à l'ami parisien, 8, Great College Street, Camden Town, N. W.; mais, non plus que dans la lettre où il lui annonçait son départ, il ne souffle mot de son compagnon de route. Peut-être avait-il conscience que mieux valait s'en taire (2).

Avait-il prévenu Rimbaud de ce " projet " et savait-il, en allant à Bouillon, qu'il partirait pour Londres, cette fois encore, en sa compagnie ? Est-ce lui qui l'entraîna ou Rimbaud qui s'offrit ? On peut affirmer sans crainte que si, las de moisir dans ses Ardennes et guettant une occasion de fuite, Rimbaud ne se proposa pas spontanément, Verlaine le décida sans peine : l'affaire *in poculis* dut se conclure très vite (3).

Mais elle tourna mal, et presque aussi vite. A Londres, Rimbaud se révéla plus que jamais insociable, volontaire, fantasque et hargneux; Verlaine — " tête folle, allures de hanneton " (4) — faible, irritable, nerveux, obsédé par son désastre domestique, passant de la bravade au désespoir, excédant l'autre de son " chagrin idiot " (5); d'ailleurs détraqués tous deux par une vie désordonnée et de fréquents excès alcooliques. Bref, dans le galetas de Great College Street, le torchon brûla. " L'époux infernal " y brutalisait

---

(1) De ce voyage maritime il reste, dans les *Illuminations*, la pièce intitulée : *Mouvement*.

(2) Même discrétion prudente dans sa lettre de Londres à Emile Blémont.

(3) Ernest Delahaye : *Verlaine* : « Un dimanche de mai qu'ils se trouvent réunis, les deux poètes prennent brusquement la résolution de retourner à Londres. »

(4) Lettre à Lepelletier, du 15 avril 1873.

(5) Rimbaud : *Les Illuminations* : « Vagabonds ».

à plaisir la “ vierge folle ”, la criblait de sarcasmes et d’injures, la bafouait sans merci. Cela dura un mois : au fort d’une bourrasque, le “ pitoyable frère ”, n’y pouvant plus tenir, se sauva.

Où fuit-il et qu’a-t-il résolu ? Pour quels “ affreux naufrages ”, entrevus dès les *Poèmes saturniens*, son âme une fois de plus appareille-t-elle ? Quels desseins extravagants et sinistres roule-t-il dans son cerveau malade, maintenant qu’il vogue, des quais de la Tamise aux rives de l’Escaut, sur la mer où s’épancha l’âpre lamentation de Heine : “ Devant moi s’étale le grand désert des eaux; derrière moi, il n’y a qu’exil et douleur... Faites silence, vagues et mouettes ! Bonheur et espoir ! espoir et amour ! Tout est fini ! ” Et n’est-il pas lui-même, à présent,

le pauvre navire
Qui court, démâté, parmi la tempête ?

Il songe amèrement à cette bonne chanson, devenue si tôt la mauvaise, à sa femme qu’il déteste en l’adorant, qu’il désire et qu’il effraye, qu’il a sacrifiée à ses vices, à son vice, et qu’il veut reprendre, au scandaleux procès qu’il ne craint pas au café, devant les copains, mais qu’il doit perdre et qui le tuera d’honneur, à son fils qu’il n’embrassera plus jamais... Verlaine a son idée, qui est d’en finir : il jouera son va-tout. Sa femme reviendra, sinon... Ecoutons-le, sans plus nous frapper que Rimbaud, qui le connaît trop pour le prendre au tragique.

Le jour même de sa fuite, du bateau qui l’emporte vers son destin, Verlaine écrit à Rimbaud; le pli *very urgent*, s’il ne trouve pas son destinataire à Londres, le suivra à Roche, canton d’Attigny, Ardennes (France), chez sa mère. Verlaine justifie son départ brusqué, s’excuse d’avoir laissé son compagnon sans ressources et lui fait part en termes ignobles de ses résolutions. Quoi qu’il arrive d’ailleurs, leur séparation est définitive :

En mer (1)

Mon ami,

Je ne sais si tu seras encore à Londres quand ceci t'arrivera. Je tiens pourtant à te dire que tu dois, au fond, *comprendre,* enfin, *qu'il me fallait absolument partir, que cette vie violente et toute de* scènes *sans motif que ta fantaisie ne pouvait m'aller foutre plus !*

Seulement, comme je t'aimais immensément (Honni soit qui mal y pense), je tiens aussi à te confirmer que, si d'ici à trois jours je ne suis pas r' *avec ma femme, dans des conditions parfaites, je me brûle la gueule. Trois jours d'hôtel, un* rivolvita, *ça coûte : de là ma* " pingrerie " *de tantôt. Tu devrais me pardonner. — Si, comme c'est trop probâbe, je dois faire cette dernière connerie, je la ferai du moins en brave c..., — ma dernière pensée, mon ami, sera pour toi, pour toi qui m'appelais du* pier *tantôt et que je n'ai pas voulu rejoindre* parce qu'il fallait que je claquasse, enfin !

Veux-tu que je t'embrasse en crevant ?

ton pauvre
P. Verlaine.

Nous ne nous reverrons plus en tous cas. Si ma femme vient tu auras mon adresse et j'espère que tu m'écriras. En attendant, d'ici à trois jours, pas plus, pas moins, *Bruxelles, poste restante, à mon nom.*

Redonne ses trois livres à Barrère (1).

" Nous ne nous reverrons plus " : le mardi suivant, Verlaine appelait Rimbaud.



---

(1) Lettre saisie, le 12 juillet, par le juge d'instruction à l'hôpital Saint-Jean.

(2) Le « jeune Barrère », qui hantait à Londres les milieux communards, a su faire son chemin depuis : M. Camille Barrère fut ambassadeur de France à Rome.

Arrivé à Bruxelles probablement le 4 juillet, Verlaine se loge, comme l'année d'avant, rue du Progrès, à l'hôtel Liégeois (1) où sa femme, encore éprise et le cœur plein de pardons, l'avait si vainement relancé. Seul d'abord, puis avec sa mère accourue en hâte, il y restera, notons-le tout de suite, jusqu'à la venue de Rimbaud, dans la soirée du 8. Aussitôt il somme sa femme de le rejoindre et la prévient que, si elle n'est pas là dans trois jours, il se tuera. Il fait part de cette résolution à Mme Verlaine mère, ainsi qu'à Mme Rimbaud. De ces trois lettres, écrites sans doute le 4, — car nous savons que le délai fatal devait expirer le 7, — on ne possède que la seconde, remise spontanément au juge d'instruction, le 17 juillet, par la destinataire. La voici :

Bruxelles

Ma mère,

*J'ai résolu de me tuer si ma femme ne vient pas dans 3 jours ! Je le lui ai écrit. Je demeure actuellement à cette adresse : M. Paul Verlaine, hôtel liégeois, rue du Progrès, chambre n*o *2, Bruxelles.*

Adieu, s'il le faut.

Ton fils qui t'a bien aimée
P. VERLAINE

J'ai quitté Londres exprès.

La tendre maman ne répondit à l'enfant gâté qu'en sautant dans le premier train pour Bruxelles; et c'est bien, peut-on croire, ce qu'avait prévu ce velléitaire du suicide.

Mais nous tenons la réponse de l'autre mère, de celle dont les thuriféraires d'Arthur Rimbaud dénoncent à plaisir l'intraitable orgueil, le sauvage entêtement, la volonté glacée : " Fille de gros propriétaires de la Basse-Ardenne, c'était — écrit M. Jean-Marie Carré — une femme de fer, d'un carac-

(1) Cet hôtel a disparu. Verlaine y était descendu, quand il vint, en 1868, faire à Victor Hugo la visite racontée dans ses *Croquis de Belgique*.

tère hautain et d'une acrimonieuse avarice. Bigote et autoritaire, elle n'admettait jamais la discussion. Aucune fantaisie, aucune spontanéité, aucun abandon. Rien de sentimental en elle. On ne la vit jamais sourire et, dans les tiraillements de leur triste vie commune, son mari n'eut certes pas tous les torts. Elle exercera sur son enfant une absurde tyrannie et c'est auprès d'elle qu'il fera l'apprentissage de la révolte. Avant de se cabrer contre la religion, la société, la littérature, il s'insurgera contre la famille — par sa faute (1) ". Portrait sévère et qui s'achève durement en acte d'accusation. Faut-il y reconnaître en son exacte vérité l'original ? Ou bien, chargeant tel ou tel trait d'un visage un peu rude, le peintre n'a-t-il point trahi son modèle, injustement défiguré l'Ardennaise énergique et vigoureuse, tout ordre et raison, croyante aussi, dont la vertu pécha peut-être par quelque roideur? A défaut d'imagination romanesque et de sensibilité nerveuse, l'épitre qu'on va lire décèle, sous une forme assez banale et prolixe, du bon sens, des convictions, une dignité parfaite, une discrète bonté. Réfléchissez que Mme Rimbaud n'a jamais vu ce correspondant qui va, dit-il, se détruire : c'est un poète en rupture de foyer, compagnon suspect — car elle n'ignore point la procédure en train, à Paris — d'un garnement de fils qui ne lui ménage pas les soucis. Quels titres aurait-il à sa sympathie, ce Verlaine, et, s'il lui plaisait de l'accabler, ses reproches ne seraient-ils pas mérités ? Pourtant elle effleure à peine, avec quelle discrétion ! ses griefs maternels. Elle les néglige,

---

(1) JEAN-MARIE CARRÉ : *La Vie aventureuse de Jean-Arthur Rimbaud.*
Mme Rimbaud, Vitalie Cuif, née en 1825 à Roche, avait épousé en 1853 le capitaine d'infanterie Frédéric Rimbaud, dont elle eut cinq enfants. Jean-Arthur était le deuxième; Isabelle, la dernière. Depuis la naissance d'Isabelle, en 1860, Mme Rimbaud vivait à Charleville et à Roche, complètement séparée de son mari qui se désintéressa de sa famille et mourut à Dijon, en 1878. Il est absent de la vie de son fils. Mme Rimbaud mourut en 1907 (Voir MARCEL COULON : *La Vie de Rimbaud et de son œuvre.*)

cette femme blessée elle-même cruellement par la vie, pour rappeler le désespéré au devoir de vivre :

Roche, le 6 *juillet* 1873 (1).

Monsieur,

Au moment où je vous écris, j'espère que le calme et la réflexion sont revenus dans votre esprit. Vous tuer, malheureux ! Se tuer quand on est accablé par le malheur est une lâcheté; *se tuer quand on a une sainte et tendre mère qui donnerait sa vie pour vous, qui mourrait de votre mort, et quand on est père d'un petit être qui vous tend les bras aujourd'hui, qui vous sourira demain et qui un jour aura besoin de votre appui, de vos conseils; se tuer dans de tels* (sic) *conditions est une infamie: le monde méprise celui qui meurt ainsi, et Dieu lui-même ne peut lui pardonner un si grand crime et le rejette de son sein.*

Monsieur, j'ignore quelles sont vos disgrâces avec Arthur, mais j'ai toujours prévu que le dénouement de votre liaison ne devait pas être heureux. Pourquoi ? me demanderez-vous. Parce que ce qui n'est pas autorisé, approuvé par de bons et honnêtes parents ne doit pas être heureux pour les enfants. Vous, jeunes gens, vous riez et vous vous moquez de tout, mais il n'est pas moins vrai que nous avons l'expérience pour nous, et chaque fois que vous ne suivrez pas nos conseils, vous serez malheureux. Vous voyez que je ne vous flatte pas, je ne flatte jamais ceux que j'aime. Vous vous plaignez de votre vie malheureuse, pauvre enfant ! Savez-vous ce que sera demain ? Espérez donc : comment comprenez-vous le bonheur ici-bas ? Vous êtes trop raisonnable pour faire consister le bonheur dans la réussite d'un projet, ou dans la satisfaction d'un caprice, d'une fantaisie; non, une personne qui verrait ainsi tous ses souhaits exaucés, tous ses désirs satisfaits, ne serait certainement pas heureuse, car du moment que le cœur n'aurait plus d'aspirations, il n'y aurait plus d'émotion possible et ainsi plus

---

(1) Lettre saisie, le 10 juillet, par le commissaire de police, au moment de l'arrestation de Verlaine.

de bonheur. Il faut donc que le cœur batte et qu'il batte à la pensée du bien, du bien qu'on a fait ou qu'on se propose de faire.

Et moi aussi, j'ai été bien malheureuse, j'ai bien souffert, bien pleuré, et j'ai su faire tourner toutes mes afflictions à mon profit. Dieu m'a donné un cœur fort, rempli de courage et d'énergie. J'ai lutté contre toutes les adversités, et puis j'ai réfléchi, j'ai regardé autour de moi et je me suis convaincue que chacun de nous a au cœur une plaie plus ou moins profonde; ma plaie, à moi, me paraissait beaucoup plus profonde que celle des autres, et c'est tout naturel : je sentais mon mal et ne sentais pas celui des autres. C'est alors que je me suis dit (et je vois tous les jours que j'ai raison) : " le vrai bonheur consiste dans l'accomplissement de tous vos devoirs, si pénibles qu'ils soient ". Faites comme moi, cher monsieur, soyez fort et courageux contre toutes les afflictions, chassez de votre cœur toutes les mauvaises pensées, luttez, luttez sans relâche contre ce qu'on appelle l'injustice du sort, et vous verrez que le malheur se lassera de vous poursuivre, vous redeviendrez heureux. Il faut aussi travailler beaucoup. Donnez un but à votre vie; vous aurez sans doute encore bien des jours mauvais, mais, quelle que soit la méchanceté des hommes, ne désespérez jamais de Dieu; lui seul console et guérit, croyez-moi.

Madame votre mère me ferait grand plaisir en m'écrivant. Je vous serre la main et ne vous dis pas adieu, j'espère bien vous voir un jour.

V. RIMBAUD.

Est-ce la femme intraitable que nous peignit M. Carré ?

Dès le samedi 5 juillet, Mme Verlaine avait rejoint son fils et l'avait trouvé au désespoir. Ce même jour, le hasard mit sur la route de Verlaine une ancienne connaissance, le peintre Auguste Mourot, fils comme lui d'un officier du génie de la garnison de Metz et fixé à Bruxelles. L'artiste n'ignorait ni la pitoyable odyssée du poète, ni l'accusation déshonorante chuchotée partout et dont retentirait bientôt

le prétoire. L'extrême surexcitation de son interlocuteur, le désespoir auquel il était en proie le frappèrent. Instruit de son fatal projet, M. Mourot s'évertua de l'en détourner, réussit à ébranler sa résolution, le prêcha tant et tant qu'au terme de leur entretien Verlaine était décidé — l'insurrection carliste battait son plein — à s'engager comme volontaire dans l'armée espagnole. Ephémère succès. Dans cette folle et fantasque cervelle y eut-il rien de stable, jamais ? La girouette tourna dans la nuit. Dès le lendemain Verlaine, s'étant repris à ruminer le suicide, avait choisi de rechef le revolver. Au plus fidèle de ses amis, au confident de toujours, Edmond Lepelletier, il écrit :

Bruxelles. Dimanche (1).

Mon cher Edmond,

Je vais me crever. Je voudrais seulement que personne ne sût cela avant la chose faite et qu'en outre il fût bien prouvé que ma femme (que j'attends encore jusqu'à demain après-midi) a été prévenue 3 fois, télégraphiquement et par la poste, que donc c'est son obstination qui aura fait le beau coup. Qu'on sache aussi que ce n'est pas la peur d'un procès qui n'aurait lieu que dans dix mois, mais bien l'excès, l'abus de mon affection pour une telle créature qui m'aura dicté ce soliloque ! Pour cela va chez l'avoué et chez M. Istace (2) *et tâchez à vous trois de sauver ma mémoire de ces griffes-là. Soigne mon petit livre* (3).

Adieu. *P. V.*

Motus *surtout.*

Ma mère, sachant mon état, est là et essaie de me détourner; je crains qu'elle ne réussisse pas. J'attends ma femme.

(1) Lettre remise au juge d'instruction par Mme Verlaine mère, le 17 juillet.

(2) Cet Ardennais, installé à Paris où il avait, rue de Lyon, un café-concert, était un ami de la famille Verlaine.

(3) *Les Romances sans paroles*, qui parurent à Sens, pendant la captivité de Verlaine.

Arrêtons-nous un moment à ce *motus*. Est-il sincère ? Le moyen de n'en pas douter quand on connaît un peu ce Verlaine qui, fourré de malice, fait volontiers le simple ! Lepelletier n'a point rompu avec les Mauté; il les voit ou fréquente des gens qui les voient (1); il peut, s'il se hâte, les atteindre encore et, qui sait ? attendrir, épouvanter Mathilde par la peinture d'une catastrophe imminente. Que si la jeune femme ou les siens objectent Rimbaud, ce brave confident, berné lui aussi, — ne lui a-t-on point caché la récente reprise du " ménage " londonien ? — se récriera en toute loyauté et suppliera qu'on passe l'éponge sur une foucade lamentable, il est vrai, mais finie depuis des mois, et qu'on arrête le bras du désespéré. Aussi n'est-ce point le silence que Verlaine attend de son ami; cette consigne de se taire, si Lepelletier sait lire, il y reconnaîtra le suprême appel à son éloquence et volera vers la rue Nicolet. " *Motus* surtout... j'attends ma femme ", que voulez-vous que cela dise sous cette plume, à cette heure, sinon : " Courez chez elle " ? Verlaine joue sa dernière carte.

Vainement. Epoux et gendre pareillement exécrables, il en a tant fait voir aux Mauté qu'à présent rien ne les saurait fléchir : promesses, regrets, supplications, invectives, menaces, tout les trouve de marbre (2). Ils ne se soucient plus que d'activer la procédure qui les débarrassera pour jamais de cet ivrogne brutal et lubrique. Son ultimatum demeura sans réponse.

---

(1) *Correspondance*, de Paul Verlaine, t. I, lettres des 10, 14 et 23 novembre, 26 décembre 1872 et 15 avril 1873.

(2) « Ses lettres, il m'en écrivait tant et plus. Durant trois ans, je les ai gardées sans les décacheter. Une d'elles me disait : « Si à midi tu ne m'es pas revenue, je me tue. » Je ne l'ai lue que trois ans après. » Paroles de l'ex-madame Verlaine, rapportées par M. Fernand Vandérem dans son article : *Quarante ans après*. (*Figaro*, 1913.)

Mais Verlaine reçut, le 6 probablement, une première lettre combien " martyrique " de Rimbaud. Commencée le lendemain du lâchage, soit le 4 juillet, reprise dès la réception de la missive d'adieu de l'infidèle et jetée à la poste le 5, elle suppliait Verlaine de revenir à Londres ou de permettre à son ami de le rejoindre. Seul, la bourse à sec, l'orgueilleux et méprisant garçon s'humiliait, battait sa coulpe; le sans cœur qui sait entamer à point " une partie de sanglots " (1), s'exhibe tout baigné de larmes. Sont-elles sincères, cette fois, sinon désintéressées ? Convenons-en : l'accent y est. Verlaine y sera pris.

Londres, vendredi après-midi (2).

Reviens, reviens, cher ami, seul ami, reviens. Je te jure que je serai bon. Si j'étais maussade avec toi, c'est une plaisanterie où je me suis entêté; je m'en repens plus qu'on ne peut dire. Reviens, ce sera bien oublié. Quel malheur que tu aies cru à cette plaisanterie. Voilà deux jours que je ne cesse de pleurer. Reviens. Sois courageux, cher ami. Rien n'est perdu. Tu n'as qu'à refaire le voyage. Nous revivrons ici bien courageusement, patiemment. Ah ! je t'en supplie. C'est ton bien, d'ailleurs. Reviens, tu retrouveras toutes tes affaires. J'espère que tu sais bien à présent qu'il n'y avait rien de vrai dans notre discussion. L'affreux moment ! Mais toi, quand je te faisais signe de quitter le bateau, pourquoi ne venais-tu pas. Nous avons vécu deux ans ensemble pour arriver à cette heure-là ! Que vas-tu faire ? Si tu ne veux pas revenir ici, veux-tu que j'aille te trouver où tu es ?

Oui, c'est moi qui ai eu tort.
Oh ! tu ne m'oublieras pas, dis ?
Non, tu ne peux pas m'oublier.
Moi, je t'ai toujours là.

---

(1) Paul Verlaine : *Mes Prisons.*

(2) Lettre saisie sur Verlaine, lors de son arrestation, le 10 juillet, par le commissaire-adjoint de police Delhalle.

Dis, réponds à ton ami. Est-ce que nous ne devons plus vivre ensemble. Sois courageux. Réponds-moi vite. Je ne puis rester ici plus longtemps. N'écoute que ton bon cœur.

Vite, dis si je dois te rejoindre.

A toi toute la vie.

RIMBAUD.

Vite, réponds, je ne puis rester ici plus tard que lundi soir.

Je n'ai pas encore un penny; je ne puis mettre ça à la poste.

J'ai confié à Vermersch tes livres et tes manuscrits.

Si je ne dois plus te revoir, je m'engagerai dans la marine ou l'armée. O reviens, à toutes les heures je te pleure. Dis-moi de te retrouver, j'irai, dis-le moi, télégraphie-moi. Il faut que je parte lundi soir. Où vas-tu, que veux-tu faire.

Cher ami,

J'ai ta lettre datée " En mer ". Tu as tort, cette fois, et très tort. D'abord rien de positif dans ta lettre. Ta femme ne viendra pas ou viendra dans trois mois, que sais-je ? Quant à claquer, je te connais. Tu vas donc, en attendant ta femme et ta mort, te démener, errer, ennuyer des gens. Quoi, toi, tu n'as pas encore reconnu que les colères étaient aussi fausses d'un côté que de l'autre ! Mais c'est toi qui aurais les derniers torts, puisque, même après que je t'ai rappelé, tu as persisté dans tes faux sentiments. Crois-tu que ta vie sera plus agréable avec d'autres que moi : Réfléchis-y ! — *Ah ! certe non !* — *Avec moi seul tu peux être libre, et puisque je te jure d'être très gentil à l'avenir, que je déplore toute ma part de torts, que j'ai enfin l'esprit net, que je t'aime bien, si tu ne veux pas revenir, dis que je te rejoigne. Tu fais un crime,* et tu t'en repentiras de LONGUES ANNÉES par la perte de toute liberté et des ennuis plus atroces *peut-être que tous ceux que tu as éprouvés. Après ça repense à ce que tu étais avant de me connaître.*

Quant à moi, je ne rentrerai pas chez ma mère. Je vais à Paris, je tâcherai d'être parti lundi soir. Tu m'auras forcé à vendre tous tes

habits, je ne puis faire autrement. Ils ne sont pas encore vendus; ce n'est que lundi matin qu'on me les emporterait. Si tu veux m'adresser des lettres à Paris, envoie à L. Forain, 289, *rue Saint-Jacques, pour A. Rimbaud. Il saura mon adresse.*

Certes, si ta femme revient, je ne te compromettrai pas en t'écrivant. Je n'écrirai jamais.

Le seul vrai mot, c'est : reviens, je veux être avec toi, je t'aime. Si tu écoutes cela, tu montreras du courage et un esprit sincère. Autrement, je te plains. Mais je t'aime, je t'embrasse et nous nous reverrons.

RIMBAUD.

8, *Great Colle, etc., jusqu'à lundi soir, ou mardi à midi si tu m'appelles.*

Verlaine en rupture de ménage lui avait signifié qu'ils ne se reverraient plus. " Nous nous reverrons ". riposte Rimbaud, avec quelle assurance ! Et du jour au lendemain, l'avez-vous entendu ? quel autre ton ! La veille, inquiet de son abandon, soucieux d'amadouer et d'attendrir, il était tout sucre et tout miel et se répandait en larmoyantes supplications. Mais, aussitôt décacheté le billet d'adieu, il se redresse en maître sûr de son empire et hausse la voix. Il s'accusait; le voici qui chapitre. Aux lamentations succèdent remontrances, conseils, prédictions; et voyez comme il s'applique à rattraper son compagnon d'enfer en lui soufflant sa haine de la règle et du lien, l'horreur et le dégoût des servitudes domestiques. N'a-t-il pas, pour son compte, " enterré dans l'ombre l'arbre du bien et du mal ? " (1). " Ta femme ne viendra pas ", raille-t-il. Quelle profondeur de mépris dans ce défi : " Quant à claquer, je te connais ", et, dans cette invitation, quelle insolence : " Repense à ce que tu étais avant

---

(1) RIMBAUD : *Les Illuminations* : « Matinées d'ivresse ».

de me connaître ". Initiateur, libérateur, dominateur, c'est moi seul qui t'ai fait; tu es mon œuvre; tu me dois tout. Le monstreux orgueil du " Satan adolescent " éclate dans ce cri.

Irrésolu, en proie aux tempêtes intérieures, Verlaine ne se hâte point de répondre; mais, à l'annonce du départ imminent de Rimbaud pour Paris, il se préoccupe des bagages laissés dans son galetas londonien et les recommande à sa logeuse jusqu'au retour probable. Trop tard ! Rimbaud, que la faim presse et qui veut partir, vient, pour battre monnaie, de bazarder presque tout, comme il l'avait annoncé. Le reste, il en dispose pour lui-même tout naturellement : l'époux infernal n'est-il pas, depuis deux ans, aux crochets de la vierge folle ? Il écrit à Verlaine, le 7 juillet :

Lundi midi (1).

Mon cher ami,

J'ai vu la lettre que tu as envoyée à Mme Smith. C'est malheureusement trop tard (2). *Tu veux revenir à Londres ! Tu ne sais pas comme tout le monde te recevrait ! Et la mine que me feraient Andrieux et autres s'ils me revoyaient avec toi. Néanmoins je serai très courageux. Dis-moi ton idée bien sincère. Veux-tu retourner à Londres pour moi? Et quel jour ? Est-ce ma lettre qui te conseille ? Mais il n'y a plus rien dans la chambre. Tout est vendu, sauf un paletot. J'ai eu deux livres dix. Mais le linge est encore chez la blanchisseuse et j'ai conservé un tas de choses pour moi : cinq gilets, toutes les chemises, deux caleçons, cols, gants, et TOUTES les chaussures. Tous les livres et manuss sont en sûreté. En somme il n'y a de vendus que tes pantalons, noir et gris, un paletot et un gilet, le sac et la boîte à chapeau. Mais pourquoi ne m'écris-tu pas à moi. Oui, cher petit, je vais rester une semaine encore. Et tu viendras, n'est-ce pas ? Dis-moi la vérité. Tu aurais donné*

(1 Lettres saisie sur Verlaine lors de son arrestation.
(2) Cette phrase est biffée sur l'original.

une marque de courage. J'espère que c'est vrai. Sois sûr de moi, j'aurai très bon caractère. A toi, je t'attends.

RIMB.

Notez en passant " la mine " que feraient à Rimbaud les amis de Londres, s'ils le revoyaient avec Verlaine. On glosait donc, là aussi, sur leur " drôle de ménage ", dont la brusque dislocation avait pu suspendre les commentaires soupçonneux, mais qui, reconstitué, donnerait à jaser de plus belle. Et certes il faudrait du courage pour affronter les épigrammes, les quolibets, les sourires, les silences.

Voyez encore que Verlaine, cédant peut-être aux appels éplorés de Rimbaud, annonce à Mme Smith son retour au moment même où, prêt à se brûler la cervelle, il fait ses adieux à Lepelletier, — car la première lettre doit vraisemblablement se dater du 6, comme la seconde — et que cela ne l'empêche nullement de songer, en outre, à s'enrôler contre don Carlos. Il projette même de retourner tout simplement à Paris, chez sa mère : on lit, en effet, au dos de l'enveloppe de la dernière lettre de Rimbaud, reçue le 8, le brouillon anglais d'une nouvelle lettre à Mme Smith, qui l'avise de son départ pour Paris, le jour même, et la prie de lui envoyer sans délai rue de Lyon, 12, — c'est l'adresse de Mme Verlaine — tout ce qu'il a laissé dans sa chambre (1). Une idée fixe, voilà certes ce qu'on reprochera le moins à cet hurluberlu dont la fantasque cervelle n'enfante que projets éphémères et résolutions mort-nées. Qui débrouillerait ce chaos ? A quel moment Verlaine est-il sincère, ou croirons-nous à tant de sincérités successives, voire simultanées ? Retenons toutefois

---

(1) Voici ce brouillon : « Madame, i will return to day in *Paris*, rue de Lyon, 12. Do you please (as soon as possible) send to me in my box, all things wich remain in the room again. Your obedient servant P. V. I will send to you the money for expedition immediately after receiving my goods at the adress above written. »

cette intention de regagner Paris : peut-être nous fournira-t-elle la clef du drame qui se déroulera dans quelques heures.

C'est ce mardi 8 juillet qu'aussitôt lue la lettre de Rimbaud, Verlaine lui envoie, à 8 heures 38, cette dépêche : " Volontaire Espagne, viens ici, hôtel Liégeois, blanchisseuse manuscrits si possible. " (1)

Rimbaud, qui attendait Verlaine à Londres, dut être assez surpris de se voir mandé lui-même à Bruxelles; mais il se mit en route sans perdre une minute et débarqua, le soir même, à la gare du Nord.

Verlaine ne s'était pas tenu parole : bien que les trois jours fixés dans son ultimatum fussent écoulés depuis la veille et que, sourde obstinément à ses menaces, la rue Nicolet n'eût pas bougé, il avait négligé de mourir. Il vivait au point de se voir déjà guerroyant sous les étendards de la République espagnole, née d'hier et chancelante. Fameuse recrue ! Même, avec son étourderie coutumière, il venait d'annoncer à Rimbaud que c'était chose faite. Or, une sérieuse déconvenue l'attendait : quand il se présenta vers midi, en compagnie de M. Mourot, à la légation d'Espagne, il reçut pour réponse " qu'on n'acceptait point d'engagement d'étranger " (2). Et Rimbaud accourait de Londres pour l'adieu ! Gageons qu'il ne mâcha point ce qu'il pensait.

Verlaine fut seul à se réjouir de sa venue. Dès qu'il en avait eu vent, M. Mourot s'était éclipsé; il n'apprit le drame que le jeudi soir, à l'hôtel de Courtrai, où il était allé faire visite à M[me] Verlaine, sa marraine. Il n'avait pas voulu

---

(1) Télégramme saisi par le commissaire Delhalle, le 10 juillet.

(2) Déposition d'Auguste Mourot, le 17 juillet.
Les vers de *Gaspard Hauser chante* (août 1873) :

J'ai voulu mourir à la guerre :
La mort n'a pas voulu de moi,

ne feraient-ils pas allusion à cet engagement manqué?

rencontrer Rimbaud qu'il ne connaissait pas et qui, déclara-t-il, lui inspirait de la répulsion : " Il avait vécu à Londres aux dépens de Verlaine et je supposais qu'il avait abusé de sa faiblesse de caractère pour s'imposer à lui; en outre, je ne les voyais pas volontiers ensemble après l'accusation portée contre Verlaine dans l'instance en séparation d'entretenir des relations immorales avec Rimbaud " (1). Quant à Mme Verlaine, elle ne dut pas se montrer particulièrement ravie de l'arrivée de ce " sieur Rimbaud " qui, dépose-t-elle, " depuis deux ans environ vit aux dépens de mon fils, lequel a eu à se plaindre de son caractère acariâtre et méchant " (2).

Il fallut d'ailleurs, dès ce même soir, pour un motif qui se devine aisément, se résoudre à changer d'hôtel. Mme Mauté et sa fille connaissaient, en effet, l'hôtel Liégeois pour y être descendues naguère, et c'était là que, depuis le 4, Verlaine attendait sa femme. Quelle catastrophe si, répondant soudain à l'appel suprême de son mari, elle ou quelqu'un des siens l'y trouvait maintenant en compagnie de Rimbaud ou y apprenait sa présence à Bruxelles ! Aussi Verlaine et sa mère s'en vont-ils, dans la soirée du 8 juillet, prendre logis à l'hôtel de la ville de Courtrai, sis rue des Brasseurs, 1, jouxte la Grand' Place (3). On leur y donna au premier deux chambres contiguës et communicables, chacune à un lit : Mme Verlaine occupa l'une; l'autre reçut Verlaine et son ami (4).

Comment se passa la journée du 9 ? Cela aussi se devine. En route dès le matin, l'un broyant du noir, l'autre s'en battant l'œil, bavards et taciturnes tour à tour, ils vaguèrent dans Bruxelles, multiplièrent à l'accoutumée leurs stations dans les tavernes, lampèrent aux frais de Mme Verlaine une multitude

---

(1) Idem.
(2) Déclaration d'Elisa Dehée, veuve Verlaine, le 10 juillet.
(3) Dépositions de l'hôtelier Verplaets, les 12 et 16 juillet.
(4) Procès-verbal de la descente de lieux du 12 juillet.

variée de petits verres et rentrèrent abominablement gris. Ils s'étaient fort querellés. Verlaine, ruminant à nouveau son suicide, voulait, avant de se détruire, tenter une dernière fois auprès de sa femme, à Paris même, le raccommodement. De son côté, Rimbaud s'obstinait dans la résolution de se rendre à Paris. Or, rien ne traverserait davantage les desseins de Verlaine : leur arrivée simultanée après cette longue et commune absence, quel corps ne donnerait-elle pas aux accusations de sa femme, ne ruinerait-elle pas toute chance de réconciliation ? Vainement Verlaine avait-il usé toute son éloquence à dissuader Rimbaud de ce funeste retour. Raison, sentiment, douceur, colère, la menace même, tout avait échoué. " Oui, pars et tu verras ! " s'était-il écrié, furieux. Rien n'avait ébranlé le sans-cœur Rimbaud.

Dans peu de jours, quand la justice interrogera les acteurs de cette scène et de celle du lendemain, Verlaine déclarera que sa mère, qui l'a visité depuis son arrestation, lui a, en effet, raconté ainsi l'événement, mais qu'il n'en a, pour sa part, nulle souvenance; Rimbaud, soucieux d'atténuer les faits, que, si Verlaine avait formé le projet d'aller à Paris, il lui avait aussi proposé de retourner ensemble à Londres et que, d'ailleurs, l'ivrogne changeait d'idée sans cesse. Mais la volonté de Rimbaud, antérieure au krach de leur " ménage ", elle s'affirme nettement dans sa lettre du 5 : " Je ne rentrerai pas chez ma mère, je vais à Paris ", puis dans ses dépositions des 10, 12 et 18 juillet : " Je manifestais toujours le désir de retourner à Paris... Je résolus de retourner à Paris... Il voulait toujours m'empêcher d'exécuter mon projet de retourner à Paris "; et, s'il se résigne enfin, après le coup de revolver, à prendre la route de Charleville, c'est que sa blessure, jointe à sa pénurie, l'oblige à regagner le nid maternel. Quant aux intentions de Verlaine, elles nous sont révélées par le témoignage de sa mère : " Mon fils ayant manifesté l'intention

de se rendre à Paris pour aller trouver sa femme ", et par celui de M. Mourot, qui recueillit son récit de la bouche de Rimbaud, en présence de Mme Verlaine, aussitôt après l'arrestation. Le cours naturel de ses pensées l'y avait conduit : il a sommé sa femme de le rejoindre, avec menace de se " crever "; puisqu'elle fait la sourde oreille, c'est lui qui la relancera; il ne mourra pas sans avoir joué cette dernière carte; et, s'il y a tragédie, elle se dénouera rue Nicolet. Quoi de plus logique ? Je croirais volontiers, avec M. Marcel Coulon, que l'éclat de Bruxelles prévint de pires explosions : Arthur sauva peut-être Mathilde (1).

L'aigre débat les remit aux prises le jeudi, Rimbaud têtu, tranchant, froid, l'autre de plus en plus irritable et trépidant, ivre d'ailleurs comme toujours. Verlaine était sorti de bon matin. Il s'en fut, vers neuf heures, au passage Saint-Hubert faire emplette chez l'armurier Montigny d'un revolver de sept millimètres à six coups, avec gaîne, et d'une boîte de cinquante cartouches, pour la somme de vingt-trois francs. A sa demande, le marchand lui montra comment se chargeait l'arme que le client emporta, sans avoir parlé de l'usage auquel il la destinait (2). Après avoir fait une visite rue des Chartreux, Verlaine chargea son revolver dans un estaminet de cette rue. Quand il revint à l'hôtel vers midi, il était déjà plus qu'éméché. Il montra l'arme à Rimbaud et, ce dernier lui demandant ce qu'il en comptait faire, il répondit avec surexcitation : " C'est pour vous, pour moi, pour tout le monde ! " Après quoi ils allèrent ensemble à la Maison des Brasseurs, Grand'Place, où, tout en s'ingurgitant de nouvelles absinthes, ils continuèrent à discuter le prochain

---

(1) MARCEL COULON : *La Vie de Rimbaud et de son œuvre.*

(2) Déclarations de Verlaine au commissaire, le 10 juillet, et du sieur Leroy, associé de Montigny, au juge d'instruction, le 12.

départ de Rimbaud. Rentrés à deux heures et disputant de plus belle, ils gagnèrent leur chambre d'où, par moments, Verlaine s'échappait en titubant pour aviver, au cabaret, par de puissants breuvages son délire. Il remontait à chaque fois plus échauffé. Comme Rimbaud entendait mordicus s'en aller ce jour-là et qu'il pressait la malheureuse maman de lui bailler à cet effet le viatique indispensable, il parut à l'ivrogne que l'instant de conclure était venu (1). Soudain il ferma à clef la porte ouvrant sur le palier, s'assit contre elle, arma son pistolet et — " Tiens, je t'apprendrai à vouloir partir ! " ou " Voilà pour toi, puisque tu pars ! " — tira deux coups. Rimbaud se tenait debout, adossé au mur d'en face, à trois mètres environ. La première balle l'atteignit un peu au-dessus de l'articulation du poignet gauche et s'y logea; l'autre, lâchée au hasard, frappa ce mur à trente centimètres du plancher et fut ramassée dans la cheminée par le juge d'instruction, le surlendemain.

La bonne Mme Verlaine accourue donnait déjà ses soins au blessé. Quant au coupable, la vue du sang de son ami l'avait instantanément dégrisé. " J'ai eu immédiatement le plus vif remords de ce que j'avais fait ", dit Verlaine dans son interrogatoire du 11. " Il lui en témoigna immédiatement le plus profond regret ", déclara sa mère, le 12. D'après la victime, cette réaction subite entraînait l'agresseur à d'autres extrémités; son égarement l'armait à présent contre lui-même. " Il se précipita, dépose Rimbaud, dans la chambre contiguë occupée par sa mère et se jeta sur le lit; il était comme fou, il me mit son pistolet entre les mains et m'engagea à le lui décharger sur la tempe ".

---

(1) Quatre trains partaient journellement, cet été-là, de Bruxelles pour Paris, dont trois l'après-midi : un train-omnibus, à 1 h. 3; un express (1re classe), à 2 h. 35; un train-poste, à 3 h. 40. C'est celui-ci, le dernier de la journée, qu'Arthur Rimbaud se proposait de prendre.

Quand, cette crise calmée, ils eurent tous ressaisi leurs esprits, ils se dirigèrent ensemble vers l'hôpital Saint-Jean pour y faire panser la blessure, et l'on revint à l'hôtel où nul ne se doutait encore du drame. Rimbaud, qui n'était pas atteint gravement, n'avait aucune intention de porter plainte, mais persistait dans son projet de départ. En vain, consterné de son geste, ardemment désireux de convaincre son ami que sa volonté demeurait étrangère à sa violence et d'en obtenir le pardon, Verlaine s'évertua-t-il à le retenir, soit auprès de lui, soit à l'hôpital, jusqu'à complète guérison. Rimbaud ne voulut rien entendre et annonça qu'il partirait le soir même. Il y eut un nouveau désespoir. Finalement, vers sept heures, Mme Verlaine ayant lesté le voyageur de vingt francs, " parce que — dit-elle — il n'avait pas d'argent ", elle et son fils, que l'on n'avait point osé désarmer, accompagnèrent leur hôte à la gare du Midi. Verlaine avait repris son refrain : tour à tour injonctif et suppliant, il ne cessait de rabâcher ses instances. Soudain, sa folie jointe à la méfiance trop justement éveillée de l'autre qui, comme on dit, sortait d'en prendre, gâta de nouveau les choses. On approchait par la rue du Midi de la place Rouppe, lorsque Verlaine, ayant pris le devant, revint brusquement sur Rimbaud, comme pour l'arrêter, en le menaçant de se brûler la cervelle. Le blessé l'avait vu fouiller dans la poche de son veston; il se crut en péril, prit peur et détala (1). Un agent veillait en cet endroit. Rimbaud courut à lui, lui conta ce qui s'était passé l'après-midi et ce qui venait d'arriver; l'autre invita Verlaine à le suivre au bureau de police.

Ainsi vit-on l'agent Michel, Auguste-Joseph, de la 2e division, comparaître vers huit heures devant le commissaire-adjoint inspecteur Delhalle, Joseph, à qui il amenait

(1) Non sans raison. Vingt ans plus tard, dans *Mes Prisons*, Verlaine avoua cet « essai de récidive ».

“ le sieur Verlaine, Paul, homme de lettres, né à Metz le 30 mars 1844, en logement rue des Brasseurs, 1 ”, qu'il venait d'arrêter “ sur la réquisition du sieur Rimbaud, Arthur, homme de lettres, né à Charleville (France), le 20 octobre 1854, en logement rue des Brasseurs, 1 ”. Le commissaire entendit successivement Rimbaud et la dame Elisa Dehée, veuve Verlaine, puis interpella le sieur Verlaine, assez penaud sans doute. Après quoi, il l'écroua “ à la disposition de M. le procureur du Roi, sous prévention de blessures faites au moyen d'une arme à feu sur la personne du sieur Rimbaud, Arthur ”, et saisit “ pour être déposé au greffe du tribunal correctionnel un revolver chargé avec gaîne en cuir verni et une boîte contenant quarante-sept capsules-charges ”. Verlaine s'en fut coucher à l' “ Amigo ” en compagnie d'un autre soiffard, cependant que sa mère et Rimbaud, le train manqué, s'acheminaient mélancoliquement ensemble vers l'hôtel de Courtrai. Ah ! ce que la maman Verlaine dut le porter dans son cœur, ce soir-là, l'hôte de malheur !

C'est le vendredi matin que, Rimbaud descendant, le bras en écharpe, l'hôtelier reçut la révélation de l'événement qui s'était déroulé la veille sous son toit. Il en écoutait avec surprise le récit, quand l'arrivée de Mme Verlaine y mit fin. Elle conduisait le blessé à l'hôpital, où il s'alita par ordonnance du médecin et resta jusqu'au 20 juillet. Revenue seule, Mme Verlaine, en prévision d'un séjour prolongé, prit une chambre garnie à Ixelles, chaussée de Wavre, 8 (1).

Saisi par le réquisitoire de M. Perlau, substitut du procureur du Roi, M. le juge d'instruction t'Serstevens informait depuis le 11. Ce jour même, après interrogatoire, il avait décerné contre Verlaine, “ prévenu de tentative d'assassinat ”,

---

(1) Elle quitta Bruxelles au commencement de septembre. (Voir *Correspondance* de P. VERLAINE, t. I, lettre de Lepelletier du 20 septembre 1873.)

un mandat de dépôt en exécution duquel celui-ci fut écroué à la prison des Petits-Carmes.

Cette redoutable prévention, à la vérité, s'évanouira bientôt, et Verlaine en fit plus tard des gorges chaudes (1). Toutefois ne nous hâtons pas trop d'en sourire : le juge d'aujourd'hui ne dramatise pas les faits à plaisir. Hier, au commissariat, sous le coup d'alarmes toutes fraîches, cédant peut-être à quelque ressentiment, Rimbaud avait chargé Verlaine plus qu'il ne le fera les jours suivants. Le " pars, et tu verras ! ", l'achat du revolver, la porte fermée à clef, toutes ces circonstances révélées par lui, on y pouvait sans ridicule reconnaître les indices d'une préméditation criminelle.

Le lendemain matin, flanqué de son greffier, du substitut et du commissaire, le juge d'instruction descendit à l'hôtel de Courtrai, où il entendit l'hôtelier Verplaets, se transporta chez l'armurier Montigny, dont il entendit l'associé Leroy, et recueillit à l'hôpital Saint-Jean le témoignage de Rimbaud, tel — sauf deux ou trois erreurs insignifiantes et l'omission d'une courte phrase (2) — qu'on le peut lire dans l'ouvrage de M. Jean-Marie Carré : *La Vie aventureuse de Jean-Arthur Rimbaud*. Le juge se fit représenter les vêtements du blessé, ainsi que les objets dont il était porteur au moment de son entrée à l'hôpital; il saisit son portefeuille qui contenait " un grand nombre de lettres et d'autres écrits de la main de Verlaine ". Avant de se retirer, il recommanda au directeur de lui faire remettre la balle dont Rimbaud avait été blessé, aussitôt après son extraction. M[me] Verlaine fut entendue l'après-midi.

Requis, le 13, " de se transporter à l'hôpital Saint-Jean aux fins de constater la gravité et la nature de la blessure

(1) PAUL VERLAINE : *Mes Prisons*.

(2) Après les mots : « le rejoindre à Bruxelles » il faut : « c'est alors qu'il m'envoya un télégramme pour venir ici à Bruxelles. »

reçue par le nommé Arthur Rimbaud ", le docteur Charles Semal déposa, le 14, son rapport, que voici :

" Les obligations légales relatives au serment ayant été remplies, nous nous sommes rendu à l'hôpital Saint-Jean où nous avons trouvé le susnommé couché en la salle n° 11, lit 19 (?).

" Il porte une seule blessure; elle est située à la partie médiane antérieure et tout à fait inférieure de l'avant-bras gauche, très près de l'articulation du poignet.

" Sa forme est ronde, ses bords contus et déchirés, son diamètre de 5 millimètres environ; elle est pénétrante; les tissus sont peu douloureux, les mouvements articulaires se font assez librement.

" Les régions antérieure et postérieure métacarpiennes (paume et dos de la main) sont gonflées, mais la tuméfaction est surtout marquée à la partie latérale formant la base du pouce.

" La direction en profondeur que présente cette blessure paraît être de haut en bas et très peu obliquement de dehors en dedans (des parties externes vers les parties profondes).

" Le gonflement et l'absence de saillie de tout corps étranger rendent la constatation, relative à la présence d'un projectile, douteuse.

" Il y a lieu de réserver à un examen subséquent le soin de compléter les investigations et d'évaluer les conséquences qui résulteront de la blessure. "

Sans doute jugea-t-on superflu tout nouvel examen, car il n'en reste nulle trace; la balle, extraite le 17, fut adressée par le directeur de l'hôpital au juge d'instruction, le 20 juillet.

Celui-ci avait, le 15, requis les docteurs Semal et Vleminckx " de procéder à l'examen corporel de Paul Ver-

laine, homme de lettres, né à Metz, détenu à la maison d'arrêt et de sûreté de Bruxelles, aux fins de constater s'il porte des traces d'habitudes pédérastiques ".

Expertise délicate, ardue et scabreuse, s'il en fut; recherche stérile et vaine, assurent des médecins d'aujourd'hui. On se souviendra peut-être qu'au début du procès en séparation de corps Verlaine jouait volontiers la crânerie, jusqu'à oser, dans une lettre au naïf Lepelletier, réclamer un examen physique qui lui permettrait de confondre triomphalement les abominables mensonges de sa femme. Imprudence autant qu'impudence. Une justice étrangère, surgie à l'improviste, et sur le secours de laquelle cette épouse trahie n'avait pu compter, le prenait au mot. Depuis son arrestation, il persistait d'ailleurs, tout comme Rimbaud, lorsque le juge t'Serstevens l'invitait à s'expliquer sur la nature du lien qui les unissait, à repousser avec hauteur les accusations d'immoralité : " C'est une calomnie qui a été inventée par ma femme et sa famille, pour me nuire " (1), cependant que Rimbaud, presque arrogant, déclarait : " Je ne veux pas même me donner la peine de démentir pareille calomnie " (2).

Je ne saurais me résoudre à divulguer ici, pour complaire à telles curiosités libertines, le document médical qui fut déposé le 16 : le plus strict souci de la vérité ne commande point pareille profanation de la mort. Aucun expert n'assumerait plus, d'ailleurs, m'affirme-t-on, la responsabilité de conclusions surannées. On se contentera donc de savoir qu'elles furent nettes à souhait et, pour l'inculpé, accablantes.

Après quoi, le juge d'instruction entendit encore l'hôtelier Verplaets, le 16; Mme Verlaine et M. Mourot, le 17; Verlaine et Rimbaud, le 18. Les brèves déclarations finales de celui-ci

(1) Interrogatoire du 11 juillet.
(2) Déposition du 12 juillet.

tendent visiblement à décharger son ami : " Je ne puis — concluait-il — trouver aucun mobile sérieux à l'attentat qu'il a commis sur moi; du reste, sa raison était complètement égarée, il était en état d'ivresse, il avait bu dans la matinée, comme il a du reste l'habitude de le faire quand il est livré à lui-même ". Puis il annonça que, dès sa guérison imminente, il retournerait chez sa mère, à Charleville.

Il reparut toutefois, spontanément, le lendemain dans le cabinet de M. t' Serstevens pour lui remettre cette déclalation autographe, probablement inspirée, sinon dictée, par ra défense (1) :

Je soussigné Arthur Rimbaud, 19 *ans, homme de lettres, demeurant ordinairement à Charleville (Ardenne-France), déclare, pour rendre hommage à la vérité, que le jeudi* 10 *courant vers* 2 *heures, au moment où M. Paul Verlaine, dans la chambre de sa mère, à tiré sur moi un coup de revolver qui m'a blessé légèrement au poignet gauche, M. Verlaine était dans un tel état d'ivresse qu'il n'avait point conscience de son action;*

Que je suis intimement persuadé qu'en achetant cette arme, M. Verlaine n'avait aucune intention hostile contre moi, et qu'il n'y avait point de préméditation criminelle dans l'acte de fermer la porte à clef sur nous;

Que la cause de l'ivresse de M. Verlaine tenait simplement à l'idée de ses contrariétés avec Mme Verlaine, sa femme.

Je déclare en outre lui offrir volontiers et consentir à ma renonciation pure et simple à toute action criminelle, correctionnelle et civile, et me désister dès aujourd'hui des bénéfices de toute poursuite

---

(1) Ce document a déjà été publié par P. BERRICHON dans son *Rimbaud* et par M. MARCEL COULON dans *La Vie de Rimbaud et de son œuvre.*

qui serait ou pourrait être intentée par le ministère public contre M. Verlaine pour le fait dont il s'agit.

A. RIMBAUD.

Samedi, 19 *juillet* 1873.

Geste élégant et généreux, le premier que l'on surprenne chez ce garnement de génie. Sorti de l'hôpital le lendemain, il se hâta de regagner l'Ardenne maternelle où, dans la fièvre, il achèvera *Une Saison en Enfer.*

La tâche du juge d'instruction était terminée. Sur le réquisitoire du procureur du Roi, par ordonnance du 28 juillet, la chambre du conseil, présidée par M. Giron, prononça le renvoi du prévenu devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, sous la prévention d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures, ayant entraîné une incapacité de travail personnel, à Arthur Rimbaud, le 10 juillet 1873, délit prévu par l'article 399 du code pénal. On ne parlait plus ni de tentative criminelle, ni même de préméditation. Un exploit de l'huissier Marchant assigna Verlaine à comparaître le 8 août devant ce tribunal, au Palais de Justice, rue de la Paille. Le prévenu avait pénétré déjà dans cette minable masure de Thémis " hideuse d'incommodité, de laideur et même de pauvreté lépreuse, littéralement "; il n'admirera pas davantage la salle d'audience : " vilaine, étroite et galeuse, cette chambre, ou plutôt cette salle, jadis crépie à la chaux, alors tout écaillée, lézardée et comme menaçant ruine. Au mur d'en face, un Christ dartreux pendait qui paraissait se faire des cheveux trop longs et n'avoir été perché en ce lieu que pour regarder les prévenus d'un air fâché. " (1)

---

(1) PAUL VERLAINE : *Mes Prisons.*

Aux Petits-Carmes, l'information lui avait laissé des loisirs auxquels sont dus la plupart des récits plus ou moins diaboliques en vers qui terminent *Jadis et Naguère* et, notamment, cet étrange *Crimen Amoris* aux rythmes languides et sans cesse brisés où, sous les traits d'un Satan adolescent, " le plus beau d'entre tous ces mauvais anges ", qui rêve de réconcilier les Sept Péchés avec les Trois Vertus théologales, il est difficile de ne point reconnaître " l'Epoux infernal ". C'est d'une cellule des Petits-Carmes défunts que s'échappèrent aussi quelques soupirs immortels de *Sagesse* (1).

Les vacances battant leur plein, la sixième chambre se composait, le 3 août, d'un juge faisant fonction de président, M. Drugman, et de deux juges suppléants, MM. Coppyn et de Prelle. Au siège du ministère public, le substitut Stinglhamber. Une inscription sur la chemise du dossier porte à croire qu'à sa requête Rimbaud avait été cité : on ne le vit point. Le tribunal entendit le juge d'instruction et deux témoins, l'hôtelier et M. Mourot. Puis, le substitut se leva : " Je vois encore le personnage, petites moustaches en crocs, petits favoris dits " Cambronne ", une main dans la poche de son pantalon de coutil blanc (pourquoi pas de treillis ?), retroussant comme cavalièrement, à la houzarde, la robe noire, tandis que son autre main retirait de dessus sa petite tête la disgracieuse lourde toque de l'emploi et la posait sur la table étroite, aussi, du décor recouverte d'un tapis vert comme celle du tribunal et, comme elle, chargée de codes, de papiers, d'un écritoire, et d'un pupitre. " Messieurs, débuta-t-il, en me désignant, l'homme que vous avez devant vous est un étranger... ". Le jeune substitut conclut en réclamant pour le prévenu " toutes les sévérités dont la loi est

---

(1) Ernest Dupuy : *L'Evolution poétique de Paul Verlaine*, dans *Poètes et Critiques*.

armée " (1). Le défenseur, M[e] Nelis, fit " une bonne plaidoirie "; après quoi fut prononcé le jugement : deux ans d'emprisonnement et deux cents francs d'amende ou deux mois d'emprisonnement subsidiaire, soit le maximum. La pauvre maman avait-elle entendu ?

" Sur le moment, et devant le public ", Verlaine fit " bonne contenance "; mais à peine sorti, dans le vestibule où les gendarmes l'attendaient, il se prit " à pleurer comme un enfant " (2). Docile à son conseil, il appela sur-le-champ, mais en vain, car dès le 27, en dépit d'une plaidoirie cette fois " excellente " du même avocat, la cour confirma.

***

Des biographes, des critiques, d'intrépides amis se sont étonnés, scandalisés même, de cette rigueur des juges bruxellois. Celui-ci, époux d'Isabelle Rimbaud et blanchisseur en titre de la maison, ose, après lecture du dossier, la déclarer due " aux calomnies, aux diffamations venues de France " (3). Un autre, sans pousser jusque là, tient le débat qui s'agite autour du couple infernal pour insoluble et, prêt à lâcher Verlaine décidément suspect, défend son compagnon. Pour lui, rien n'est sûr, ni même probable. " Tenons-nous en, conclut-il, à ses affirmations du procès-verbal de Bruxelles " (4).

Voici le fidèle Achate et confident crédule de Verlaine, Edmond Lepelletier. Dans sa relation toute farcie de risibles inexactitudes ce gobe-mouches y va sans mitaines; écoutons-

---

(1) Verlaine : *Mes Prisons.*
(2) Verlaine : *Mes Prisons.*
(3) Paterne Berrichon : *Jean-Arthur Rimbaud.*
(4) J.-M. Carré : *La Vie aventureuse de Jean-Arthur Rimbaud.*

le dire leur fait aux robins : " Ses allures indépendantes, — il s'agit de Verlaine — sa qualité de Français (!), voyageur fantaisiste, n'exerçant pas une profession régulière, patentée, — il déclara, au poste de police de Bruxelles, être " poète lyrique de son état " (?) — et de plus une note au dossier venue de Paris, le représentant comme un républicain dangereux ayant servi la Commune, tout cela indisposera contre lui le jury (! !) brabançon. On a tôt fait de bâcler une réputation. Aucune (?) preuve, ni au tribunal civil lors du procès de séparation de corps, ni devant la Cour de Brabant (!), dans l'instance (1) pour coups et blessures, n'a pu (?) être apportée contre Verlaine. La légende seule s'est répandue, propagée en partie avec bravade, avec une fatuité extraordinaire et sotte, par celui qui en a été et en est demeuré la victime " (2). Et, plus tard, Lepelletier récidive dans *L'Echo de Paris :* " L'infraction méritait quelques jours de prison en tout. Verlaine a été frappé avec une sévérité exceptionnelle par les juges belges, parce qu'il était Français, parce qu'il était poète, et aussi parce que les notes de police le donnaient comme ayant participé à la Commune. S'il y avait eu une cause immorale à l'origine du méfait, les bons magistrats brabançons n'auraient pas manqué de la signaler ".

Disons tout de suite, pour n'y plus revenir, qu'il se trouve en effet au dossier une " note de police ", " venue de Paris ". C'est une lettre du préfet de police, adressée au juge d'instruction en réponse à une demande de renseignements. Elle n'a rien d'un panégyrique; on y remarquera toutefois l'abondance des conditionnels qui marquent l'incertitude des faits rapportés. On y relate que Verlaine, collaborateur du *Rappel*,

---

(1) Edmond Lepelletier, notez-le, est avocat.

(2) EDM. LEPELLETIER : *Paul Verlaine.*

“ s’est lié intimement avec les nommés Vermersch et Andrieux, personnages influents sous la Commune ”; que “ pendant la période révolutionnaire, il aurait continué ses fonctions à l’hôtel de ville et, au mois de juillet 1871, aurait été révoqué de son emploi pour négligences dans son service... ” Plus loin : “ Il venait de contracter mariage avec une demoiselle Moté de Ferville (1), lorsqu’il prit sous son patronage un jeune poète, le nommé Rimbaud, Arthur, âgé de seize ans, né à Charleville... Ce dernier ne tarda pas, toutefois, à s’attirer, par ses goûts dépravés, le mépris des personnes qui, tout d’abord, s’étaient intéressées à lui. Quant à l’inculpé, épris d’une passion honteuse pour le nommé Rimbaud, il quitta Paris avec lui au mois de juillet dernier, en abandonnant sa jeune femme et un enfant en bas âge. Il est d’ailleurs représenté sous de mauvais rapports. Il aurait des habitudes d’intempérance, et l’abus des boissons alcooliques aurait, dit-on, affaibli ses facultés intellectuelles ”.

Assurément, portrait sous ces couleurs désobligeantes, un prévenu ne pouvait guère s’attendre à récolter au prétoire un prix de vertu : l’impression sur les juges de la sixième chambre eût été fâcheuse. Mais j’ose affirmer qu’elle fut nulle, par la raison majeure que la lettre du préfet de police est datée du 21 août 1873 et que le jugement avait été prononcé le 8. Tel est le crédit dû à la défense présentée par l’ami Lepelletier.

Mais laissons ces bavardages (2). M. Marcel Coulon, lui, porte la robe et sait maintes choses que d’autres voulurent

(1) Mme Paul Verlaine se nommait Mathilde Mauté de Fleurville.

(2) Dans son récent ouvrage, recommandable à tant d’égards : *Sagesse et Paul Verlaine* (Collection : Les grands Evénements littéraires), M. Raymond Clauzel se range, lui aussi, à l’avis commun des amis de Pauvre Lelian, mais pour des raisons qui n’auraient du poids que s’il était permis de faire abstraction des considérants si formels du jugement de séparation de corps et des irréfutables documents du dossier de Bruxelles.

ignorer. Verlaine, à son avis, fut traité plutôt avec indulgence. " Rimbaud, écrit-il, n'a été atteint que légèrement, au poignet gauche, mais quant à l'intention, c'est une tentative de meurtre des mieux caractérisées, et la préméditation même est peu discutable, — en admettant qu'un individu en proie au délire alcoolique prémédite.Dans sa biographie de Verlaine, Lepelletier considère la scène comme futile et la condamnation à deux ans de prison comme monstrueuse; l'excellent avocat, ici comme pour le mariage de Verlaine, en parle à son aise " (1). Et qu'en pense le condamné ? Il ne maudit point ses juges; il accepte leur jugement " juste, indulgent, puisque — dit-il avec une pointe de goguenarde jactance — je méritais l'échafaud, au fond " (2).

J'ai lu, je ne sais où, qu'à Paris, Verlaine s'en fût tiré à meilleur compte et peut-être au prix d'une simple amende. On me permettra d'en douter. Nous sommes, il sied de nous en souvenir, en 1873, époque où il faisait moins bon qu'aujourd'hui de plaisanter avec la justice. L'ordre moral s'établissait; telle priapée, qui souille impunément les étalages, ne se fût pas vendue même sous le manteau sans péril de cour d'assises; Corydon rougissait encore et ne se fût point avisé, comme il s'y risque à présent, de tenir école. A supposer que Verlaine n'eût été poursuivi ni pour tentative d'assassinat ou de meurtre, ni pour coups et blessures prémédités, il eût fallu lui appliquer tout au moins l'article 311 du code pénal français, modifié par la loi du 13 mai 1863 et qui porte :

" Lorsque les blessures ou les coups, ou autres violences ou voies de fait, n'auront occasionné aucune maladie ou incapacité de travail personnel de l'espèce mentionnée à l'article 309 " — c'est-à-dire pendant plus de vingt jours —

---

(1) Marcel Coulon : *Au cœur de Verlaine et de Rimbaud.*

(2) Paul Verlaine : *Mes Prisons.*

“ le coupable sera puni d’un emprisonnement de six jours à *deux ans* et d’une amende de seize francs à *deux cents francs* ou de l’une de ces peines seulement ”.

Le maximum français de la peine égale ici son maximum belge, de sorte que rien n’eût empêché le juge parisien d’appliquer à Verlaine le châtiment sévère qui lui fut infligé par le juge bruxellois. Qui m’assurera qu’il ne l’aurait point fait ? Il est assez notoire que, si la justice pèche en Belgique, ce n’est guère par manque d’indulgence. Pour qu’elle se résolve à épuiser, contre un délinquant qui débute, les rigueurs de la loi, il faut que le méfait s’offre à ses yeux avec un caractère exceptionnellement odieux ou répugnant de brutalité, de perversité, d’ignominie. On n’en saurait douter : c’est cela même qu’à la lumière crue du dossier, le tribunal de Bruxelles découvrit sous le coup de feu qui n’était en apparence qu’un banal exploit d’ivrogne.

Quel fut le mobile du geste coupable ? Le juge s’est tu et pouvait se taire. Est-ce parce que Rimbaud s’en allait que Verlaine vit rouge, ou parce qu’il allait à Paris ? Nous ne croyons guère, on l’a vu déjà, au premier de ces motifs : Verlaine poussé à bout venait lui-même d’abandonner Rimbaud sans une maille sur le pavé de Londres et ne l’avait, après des jours d’hésitation, appelé à Bruxelles que sur ses instances les plus pressantes, et nullement dans le dessein de recommencer en son insoutenable compagnie l’expérience d’une “ saison en enfer ”. Nous préférons croire au second, car Verlaine avait résolu de tenter auprès de sa femme, à Paris même, une suprême démarche, et le retour de Rimbaud, coïncidant avec le sien, devait ruiner sa dernière espérance : c’est la froide obstination de celui-ci qui fit partir le coup. Je plaide ici pour Verlaine : des deux explications, celle que je tiens la plus plausible est aussi par bonheur la moins déshonorante, puisqu’elle écarte de l’attentat lui-même toute

infamie. Mais quelle témérité ne faut-il pas, d'ailleurs, pour chercher à débrouiller le chaos d'une cervelle d'alcoolique ?

Ce dont le tribunal n'a point douté, c'est de la nature honteuse du lien qui, deux années durant, à travers tant de tourmentes, avait uni ce couple d'hommes, l'un dans sa fleur précocement flétrie, cœur de glace, âme de boue, contempteur cynique des lois humaines et divines, doctrinaire de l'insurrection et de l'immoralité, qui de ses ancêtres gaulois se vantait d'avoir " l'idolâtrie et l'amour du sacrilège — oh ! tous les vices, colère, luxure, — magnifique, la luxure — surtout mensonge et paresse ", (1) — peut-on ne pas évoquer à son aspect le *Rebelle* baudelairien ? — l'autre, au seuil presque de la maturité, ribaud fieffé, insigne et redoutable soiffeur, la lèvre boueuse, " enfant prodigue avec des gestes de satyre ", qui déserte d'un pied allègre tous les devoirs et toutes les tendresses du foyer pour se vouer, *læti et errabundi*, au compagnon de vice.

Tout mauvais cas étant niable, ils repoussaient dédaigneusement, l'un et l'autre, l'accusation taxée par eux de calomnie, car Rimbaud lui-même, l'impudent affranchi Rimbaud ne s'était pas émancipé au point de renier dans une conjoncture périlleuse les préjugés opportuns. Mais le juge n'avait que faire de leurs aveux; il lui suffisait d'ouvrir son dossier pour qu'en surgissent des témoins irrécusables.

La Faculté d'abord s'avançait doctoralement, représentée par des spécialistes en renom de l'expertise judiciaire; elle venait attester que sa chair elle-même accusait Verlaine. Elle opinait sans balancer, au nom d'une science que l'on répute caduque aujourd'hui; comment se pourrait-il qu'elle n'eût pas fait alors une vive impression ?

---

(1) Rimbaud : *Une Saison en Enfer.*

Passons. Pour asseoir fermement un arrêt, il y avait mieux; il y avait ceci, qu'aucun progrès scientifique ne ruinera, que nulle physiologie, psychologie ou sophistiquerie n'affaiblira : le portefeuille de Rimbaud, ces lettres intimes, ce poème secret, plus éloquentes, plus décisif que toute confession, et que l'on ne saurait de bonne foi récuser, — comme on se plut à récuser d'autres propos répandus après boire, d'autres vers livrés au public, — en allèguant qu'il n'y faut voir que forfanterie de vice, bravade et défi. Rimbaud seul les devait connaître.

Ces pièces de conviction — ah ! les bien nommées ! — on les a sous les yeux. Leur stupéfiante clarté se suffit; quel besoin de gloses ? Je prie seulement qu'on les relise, en particulier la lettre que Verlaine adressait de Bouillon à Rimbaud, quelques semaines avant le drame. Et qui douterait encore achèverait de s'édifier à la lecture du sonnet ignominieux, symboliquement inverti, daté de mai 1872 : *Le bon Disciple* (1) :

Je suis élu, je suis damné !
Un grand souffle inconnu m'entoure...

Mais non, il ne salira point ces pages. Une nausée m'arrête. A d'autres, qui le priseraient davantage, l'honneur de cette exhumation. La cause est jugée. S'étonnera-t-on sincèrement de la sévérité des juges ?

Assurée d'appuis efficaces, Mme Verlaine revint à Bruxelles, en avril 1874, pour solliciter la clémence royale (2).

---

(1) Saisi le 12 juillet à l'hôpital dans le portefeuille de Rimbaud. C'est par un sonnet renversé que débutent les *Poèmes saturniens*. Dans la *Revue Nouvelle* du 1er mars 1864, on en avait lu un de Baudelaire : *Bien loin d'ici*, qui reparut, en 1866, dans le *Parnasse contemporain*.

(2) *Correspondance*, I. Lettres à Lepelletier des 27 mars et 8 septembre 1874.

Toutes ses démarches échouèrent, et Verlaine, sa peine subie, ne sortit de sa cellule, le 16 janvier 1875, que pour être dirigé par la gendarmerie sur la frontière française : on le chassait (1). Se scandalisera-t-on aussi de la grâce refusée jusqu'au bout, de cette expulsion ?

Depuis le 25 octobre 1873 et " cette fois bel et bien coffré (2) " le chantre exquis des *Fêtes galantes* et de la *Bonne Chanson* avait été transféré en wagon cellulaire dans " le meilleur des châteaux (3) ", *alias* la prison de Mons, où ses geôliers l'occupèrent au prosaïque triage du café. Les yeux du prodigue, ouverts enfin, mesuraient avec effroi la profondeur de sa chute. En quelle posture était-il là pour confondre, comme il s'en était fait fort, les " mensonges " de sa femme ? Que pourrait-il plaider encore ? L'affaire était perdue. Le jugement terrible, qui le bannira pour jamais de l'épouse et de l'enfant, lui retentissait déjà dans l'âme : " Attendu qu'il résulte de la correspondance de Verlaine qu'il a abandonné le domicile conjugal pour aller habiter à Bruxelles, où il s'est livré en toute liberté à ses habitudes d'ivrognerie; que cette correspondance établit en outre que Verlaine avait des relations infâmes avec un jeune homme; qu'il a été condamné le huit août mil huit cent soixante-treize par le tribunal

---

(1) Verlaine revint en Belgique dix-huit ans après, pour y faire une tournée de conférences. Dans une des salles d'audience de la cour d'appel, le 6 mars 1893, il entretint le jeune barreau bruxellois de ses « prisons ». Si l'on en croit les *Souvenirs Semi-Séculaires* de Me Charles Dumercy, l'expulsé avait obtenu, pour la circonstance, de M. Jules Le Jeune, ministre de la justice, un sauf-conduit peu banal : « Le Ministre de la Justice prie le poète Paul Verlaine de bien vouloir, malgré une précédente condamnation, honorer de sa présence le sol belge. En foi de quoi, lui a été délivré le présent sauf-conduit, valable jusqu'au jour où Paul Verlaine quittera la Belgique. » Cette anecdote est-elle authentique? Feu Jules Le Jeune avait, certes, un grain de fantaisie; mais ce grain ne manque pas à Me Dumercy.

(2) VERLAINE : *Mes Prisons.*

(3) VERLAINE : *Amour.*

correctionnel de Bruxelles à deux ans de prison et à deux cents francs d'amende pour coups et blessures envers cette personne, violences qu'il aurait exercées dans un accès de jalousie " (1). Cauchemar affreux, plus affreuse réalité. Ce " lépreux " (2) dont chacun se détourne, ce pourceau relégué dans sa bauge, est ce lui ? Se peut-il que ce soit lui ? Mais une cloche dans le ciel " doucement tinte "... Et les larmes jaillissent :

— Qu'as-tu fait, ô toi que voilà
Pleurant sans cesse,
Dis, qu'as-tu fait, toi que voilà,
De ta jeunesse ?

MAURICE DULLAERT.

Bruxelles, août 1929.

---

(1) Jugement du tribunal de la Seine, du 24 avril 1874, publié par M. Marcel Coulon dans *Au cœur de Verlaine et de Rimbaud*. M. Coulon a publié, depuis, les « qualités » de ce jugement, dans le *Mercure de France* du 1er février 1927.

(2) LÉON BLOY : *Un Brelan d'Excommuniés*.